



n° 379 Novembre-Décembre 2025

imag

Le magazine de l'interculturalité



Panoramique

FAIRE JUSTICE AUTREMENT

Réparer • Restaurer • Transformer

Accueil des MENA

"Nous sommes l'antidote à la haine"

Dédicace

Au guide pédagogique conçu par Culture&Santé
«Travail invisible»

4 pistes d'animation autour du travail domestique gratuit ou sous-payé
et des travailleuses au foyer dans notre société capitaliste,
avec des supports imagés, vidéos, témoignages et citations.

Disponible gratuitement sur demande :
cdoc@cultures-sante.be ou au 02 558 88 11.



EDITO

Coordinatrice
du CRAcs

Valeria **LUCERA**

Je me rends aux Halles de Schaerbeek pour écouter Francesca Albanese, rapporteuse de l'ONU pour les territoires palestiniens. La salle est bondée. J'ai l'impression que les esprits se synchronisent pour l'accueillir quand elle rentre dans la salle principale : on rit d'une seule voix et on ressent l'Injustice à l'unisson pendant qu'elle nous raconte «Quand le monde dort», cet ouvrage de portraits qui révèle les dispositifs d'oppression subis par le peuple palestinien.

Francesca Albanese nous explique que le droit international est resté sa boussole pour agir, afin de distinguer ce qui est juste de ce qui est injuste, de rendre visible l'importance de faire vérité et, ainsi, de résister.

Au-delà de ses paroles, j'ai l'impression d'entendre le même sentiment d'injustice que j'ai souvent retrouvé dans les échanges avec les professionnel.les de terrain qui défendent, entre autres, les droits des personnes étrangères : l'incohérence qui émerge entre les droits formels – qui sont les leurs ET les nôtres – et les droits effectifs qui, de plus en plus, sont bafoués et dont on normalise le non-respect. Que la Belgique refuse un abri aux familles demandant l'asile (du fait qu'elles ont déjà déposé la même demande dans un autre pays) nous déshumanise toutes et tous un peu plus, car nous portons une part de responsabilité de ce qui se passe ici comme ailleurs. Cette responsabilité nous invite à une solidarité active, à un amour de l'Autre, et donc à agir à partir de là où nous sommes pour plus de justice sociale. Sous le sapin, cette année, j'aimerais bien retrouver tout ça. ■

SOMMAIRE



Edito

Valeria Lucera 3

Panoramique

Faire justice autrement. Réparer • Restaurer • Transformer 6

La justice les yeux dans les yeux 8

Céline Remy

Au cœur de pratiques restauratives 13

Entretien avec Delphine Griveaud

Ce que la justice transformative nous apprend 17

Juliette Léonard

Il n'est jamais trop tard 22

Témoignage de Salomé Van Billoen

Et si on décolonisait la justice ? 26

Sophie Hustinx

Comprendre collectivement d'où vient la violence 30

Entretien avec Sophie Hustinx

La palabre : un rendez-vous à la société 34

Jean Godefroy Bidima



Prochain dossier
Janvier-Février 2026

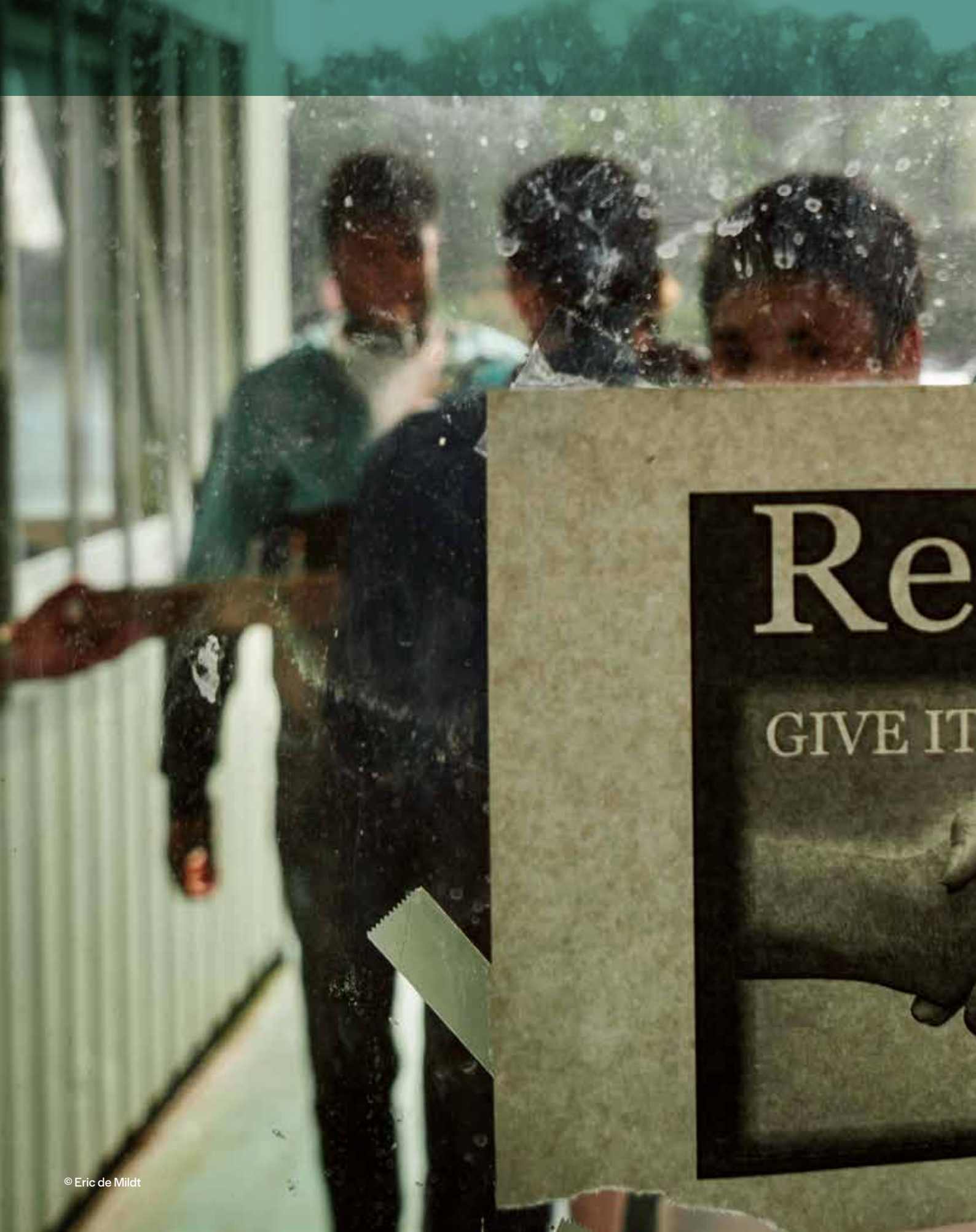
Guinéennes
et Guinéens
de Belgique

MENA

C'est l'histoire de voyages intérieurs [3/3] 38
Danièle Crutzen et Ahmed Talbi

Texte sur photo

Nobody is free until everybody is free. Par Pilar Pujadas 46
Photo de Massimo Bortolini



Re

GIVE IT

A person is seen from the back, holding a large, light-brown cardboard sign. The sign features the word 'spect' in a large, serif font. Below the word is a black rectangular area containing a white line drawing of two hands shaking. At the bottom of the sign, the words 'TO GET IT' are printed in a bold, sans-serif font. The background is a blurred outdoor scene with trees and a building.

spect

FAIRE JUSTICE AUTREMENT

Réparer • Restaurer • Transformer

On entend les regrets de victimes envers un système judiciaire qui les a maltraitées, envers un procès qui n'a rien réparé malgré la peine prononcée. On observe aussi les conditions de vie dans les prisons qui déshumanisent les détenus, le taux de récidives vertigineux, la quasi absence de politique de réinsertion sociale. Et on se dit : doit mieux faire.

Il est des alternatives à la justice pénale, popularisées par le film « Je verrais toujours vos visages » (2023), et récemment médiatisées par la demande de Salah Abdeslam d'entamer une démarche de justice restaurative avec les victimes de l'attentat du Bataclan. Sa demande n'a rien de lunaire. D'ailleurs, des parties civiles ont marqué leur intérêt pour le principe.

La justice est l'affaire de toutes et tous, et non seulement des experts et expertes. Ainsi, quand s'ouvrent des espaces où la parole est accueillie, sans soupçon ni contrainte, dans le respect et la confiance, des personnes s'en emparent, quelle que soit leur culture. Leur expérience intime peut alors mener à un apaisement à la fois personnel et collectif, car chacun ou chacune est invitée à se réparer en réparant. Voilà le défi des justices réparatives, restauratives, transformatives, ambitieuses dans les textes, généreuses dans le regard, marginales dans la pratique. ▀

LA JUSTICE

les yeux dans les yeux¹

Journaliste Céline REMY

La justice restauratrice est une approche alternative à la justice pénale. Basée sur un paradigme différent, elle lit le crime, ses causes et ses conséquences comme autant de ruptures du lien social à réparer. L'attention porte alors non pas sur la sanction, mais sur les besoins des parties prenantes, offrant une réponse aux séquelles psychologiques des victimes, des auteurs et de la société.

© Eric de Mildt





es interventions restauratrices se voient aujourd'hui intégrées à l'arsenal des réponses judiciaires de plusieurs pays,

dans l'espoir que celles-ci « humanisent » la justice rendue par les

Etats. Entre le concept de départ, en lien avec la pensée abolitionniste², et les applications actuelles, à cheval entre les champs de la médiation et de la justice étatique, quels sont les différents visages de ce nouvel avatar de justice « restauratrice », « restaurative » ou « réparatrice » ?

D'abord, quelques constats sur le modèle duquel la justice restauratrice se dissocie. Par définition, la justice pénale regarde le crime comme une atteinte à l'Etat de droit et y répond par une punition. Pour autant, l'établissement d'une vérité judiciaire et la condamnation des auteurs ne suffisent pas à apaiser les conflits. Le système judiciaire fait ainsi face depuis plusieurs décennies à une importante crise de légitimité et d'efficacité. D'abord il y a la lenteur des procédures et les arriérés : certains crimes ne se voient jamais jugés, d'autres sont traités sur un temps si long que les protagonistes se sentent enlisés dans la procédure, incapables d'« avancer » entretemps dans leur vie. Ensuite, les principaux intéressés, victimes comme accusés, se sentent souvent dépossédés de leur « agentivité » une fois qu'ils entrent dans la procédure, ses codes et sa logique manichéenne : les

coupables sont stigmatisés, conduisant à leur marginalisation, et la place des victimes n'est pas adéquatement reconnue³. Selon l'expression de Nils Christie⁴, auteur abolitionniste du 20^e siècle, l'Etat « confisque aux gens leur conflit ». Malgré des dédommagements reçus, les victimes sortent régulièrement déçues et épuisées des procès censés leur faire justice⁵. Quant aux punitions, et en particulier l'emprisonnement, elles ne font pas leurs preuves en termes de prévention des récidives⁶. Pire, l'incarcération se fait dans des conditions souvent inhumaines et s'applique disproportionnellement à des populations déjà défavorisées et discriminées⁷.

Concept, valeurs et promesses

C'est face à ces constats que le concept de justice réparatrice émerge, dans une quête d'apaisement du lien social. Plutôt que de se soucier de l'atteinte à l'autorité de l'Etat, la justice restauratrice estime qu'une infraction commise abîme trois acteurs de la société : la victime, mais aussi l'auteur et le lien social. Les dispositifs de justice restauratrice visent dès lors à réparer les trois, en faisant dialoguer victimes et infracteurs autour des causes et conséquences de l'acte disruptif, dans un cadre sécurisé. Ce dispositif permet aux uns et aux autres de dire leur vérité (sans risquer de s'incriminer), de poser les questions restées suspendues et, peut-être, de donner du sens à l'événement et transformer les « monstres » en humains. De cette façon, on offre une réponse aux séquelles psychologiques et

Des cousins proches

La justice transitionnelle

La philosophie réparatrice est proche des expériences de justice transitionnelle à visée de réconciliation nationale – depuis la Commission de Vérité et de Réconciliation en Afrique du Sud (1996-1998) jusqu'à la Juridiction Spéciale pour la Paix en Colombie (2017 à aujourd'hui). La différence est que la justice restaurative ne s'appuie pas nécessairement sur des notions à portée religieuse telles que le pardon, et que la mise en dialogue de vérités subjectives n'a pas vocation à s'accorder sur une vérité ou un récit commun. Alors que la justice transitionnelle répond à des événements traumatiques de grande ampleur (génocide, guerre civile, ...), la justice restaurative peut s'adresser aux affaires criminelles « ordinaires ».

La justice réhabilitative

On décrit parfois la justice restaurative comme une « troisième voie » entre les modèles de justice rétributive (axée sur la punition) et de justice réhabilitative (axée sur la réinsertion sociale). En Belgique, les premières mesures réparatrices ont vu le jour dans un contexte d'expériences de mesures réhabilitatrices, que l'on a voulu pousser plus loin.

Pour illustrer la différence, des mesures telles que les travaux d'intérêt général et les modules de formation et de sensibilisation obligatoires appartiennent au modèle réhabilitateur. Ces mesures ont vocation à « resocialiser » les personnes qui s'y voient astreintes, à les responsabiliser et à restaurer en elles l'estime de soi et le sentiment d'appartenance à la société. Ces mesures, de nature coercitive, ont pour seuls « bénéficiaires » les auteurs reconnus de faits délictueux. Le lien social et les victimes sont donc absents dans ce modèle de justice.

sociétales⁸. Le but final : restaurer, autant que faire se peut, l'état de l'« avant » infraction pour toutes les parties concernées – leur permettre de retrouver l'estime de soi et la confiance en autrui nécessaires à la vie en société.

Les cercles de parole et conférences restauratrices en groupe, de même que la médiation sont donc des pratiques de justice restaurative. Ces espaces d'expression sont toujours volontaires, sécurisés et confidentiels. Il existe des mesures « indirectes » et des mesures « directes ». Par exemple, en France, des rencontres détenus-victimes mettent en dialogue quatre à dix victimes et auteurs condamnés pour des crimes similaires, mais impliqués dans des affaires différentes : ce sont des mesures indirectes. En Belgique, dans le droit pénal, seules des mesures directes existent, mettant en relation les auteurs et les victimes d'une même affaire.

La médiation est l'intervention principale incarnant la justice restaurative en Belgique. En effet, elle réunit les infracteurs, les victimes et, dans certains cas, leurs proches respectifs et un ou une représentante de la société. Un médiateur professionnel (dans 70 % des cas, une médiatrice⁹) accompagne ce trio auteur-victime-communauté dans une démarche participative et communicationnelle. Parfois, les parties concernées ne se rencontrent pas directement mais s'entretiennent mutuellement avec le ou la médiatrice, qui les invite à reconsidérer les faits et leurs conséquences. Le principe est d'arriver à un accord commun où l'indemnisation ou la réparation du dommage est négociée et décidée librement par les parties. La démarche peut être choisie par un magistrat comme alternative aux poursuites, ou par les parties prenantes ; elle peut aussi se dérouler indépendamment, avant, pendant, après ou en l'absence de procès.

La médiation est une pratique qui se déploie autant à l'intérieur qu'en dehors du champ juridique. Cependant, lorsqu'on parle de justice restaurative, on désigne généralement les dispositifs et procédures qui favorisent les rencontres entre victimes et auteurs au sein du droit pénal. On y trouve plusieurs types de médiation et « mesures restauratives », à la fois pour les mineurs et les adultes.

"Connaissez-vous la justice restaurative ?"
Pas assez en Belgique ni en France.

Émergence en Belgique

Comme le décrivent Anne Lemonne et Bart Claes¹⁰, il y a, à l'origine (et sans surprise pour nos lectrices et lecteurs), le travail du tissu associatif et les réflexions de chercheurs (sociologues, criminologues) et praticiens du droit. Dès le milieu des années 1980, des recherches-actions et des programmes à petite échelle sont mis en place afin d'expérimenter de nouveaux modes d'action, d'abord dans le cadre de la justice de la jeunesse. Il s'agit des premiers pas des « travaux d'intérêt général ». Dans ce contexte, « certaines associations, souhaitant ouvrir une perspective réparatrice au sein du système judiciaire des mineurs, [amorcent] également des processus de médiation entre auteurs et victimes. »¹¹

La Belgique va ensuite s'appuyer sur l'expérience acquise auprès de mineurs pour l'appliquer aux justiciables majeurs, après un projet pilote en 1993 qui évalue la faisabilité et l'opportunité de la médiation dans des faits graves portés devant le tribunal correctionnel. La demande croissante de médiation, formulée directement par des justiciables, a alors révélé l'intérêt de cette pratique non seulement avant, mais aussi après le procès, au stade de l'exécution de la peine. C'est ainsi qu'en 1999, les premières initiatives de médiation dans les établissements pénitentiaires belges voient le jour.

Depuis, la médiation a été intégrée au Code judiciaire et diverses lois encadrent sa pratique en tant que mode alternatif de résolution des litiges.

La justice de la jeunesse et les accords de médiation

Dans le cadre de la justice de la jeunesse, deux types de mesures restauratrices existent : la médiation et la concertation



© Delphine Griveaud

restauratrice de groupe. Ces mesures sont, depuis 2006, prioritaires dans l'arsenal à mettre en œuvre par le parquet et le juge de la jeunesse ; ce n'est que si cette offre semble irréalisable, inappropriée ou insuffisante (notamment en cas de refus ou d'échec) que l'on pourra s'orienter vers une « mesure éducative »¹². Une fois qu'elle est décidée, elle est exécutée par un service d'actions restauratrices et éducatives (SARE) agréé par l'Aide à la jeunesse, et la procédure judiciaire est momentanément suspendue.

Au terme des rencontres confidentielles avec le médiateur, un « accord de médiation » est signé par les parties et leurs représentants légaux. Par cet accord, le jeune infracteur présente à la victime des excuses et s'engage à fournir une compensation matérielle ou morale. L'accord est ensuite envoyé au parquet et le dossier est alors généralement classé sans suite.

La concertation restauratrice de groupe est une sorte de médiation élargie, puisqu'elle inclut des personnes de l'«entourage social» des parties ainsi qu'une personne

représentant la société, généralement un agent de police. Elle ouvre ainsi une perspective plus collective, plus en phase avec la lecture du crime adoptée par les tenants de la justice réparatrice. Le mineur mis en cause est ainsi amené à s'interroger sur les faits et leur impact non seulement vis-à-vis de la victime mais aussi de la communauté et de lui-même, et à envisager une réparation pour les trois, en prenant des engagements quant à son avenir.

Médiation pénale, médiation réparatrice

Dans le cadre de la justice pénale pour adultes, la médiation peut également être proposée de deux manières. La « médiation pénale » est une alternative aux poursuites qui fonctionne à peu près comme dans le cadre juvénile, c'est-à-dire qu'elle vise l'extinction de l'action publique à la condition de déboucher sur un accord de médiation. Pas de version « étendue » incluant des proches et un représentant de la société dans ce cas-ci, et surtout, pas d'obligation pour le magistrat d'envisager cette mesure en première intention.

La seconde option, la « médiation réparatrice », diffère de façon marquée des autres mesures décrites ci-dessus en gardant une certaine distance avec le procès. En cela, on peut juger qu'elle est l'intervention la plus proche de l'idéal de justice restaurative. En effet, elle consiste en une option volontaire, complémentaire et disponible à tous les stades de la procédure. Elle peut être entamée, à la demande des parties prenantes, dès l'ouverture du dossier et jusqu'à après l'exécution de la peine. Elle n'a pas d'incidence sur la procédure pénale (qui se déroule en parallèle), mais elle permet à l'auteur et à la victime d'être encadrés dans la recherche d'une meilleure compréhension commune et de traiter les aspects relationnels. Cela peut notamment s'avérer utile dans la perspective d'une libération conditionnelle, en rendant possible l'élaboration de conditions plus gérables à la fois pour la victime et pour l'auteur. Ces échanges peuvent aussi déboucher sur la signature d'un accord portant sur une compensation de la victime, mais ce n'est pas nécessaire pour la réussite du processus. Ici, ce qui est recherché est bien authentiquement la mise en dialogue.

Prometteur mais loin d'être répandu

Les évaluations scientifiques des processus de justice restaurative soulignent que « plus les faits sont graves, plus les résultats donnent satisfaction aux participants » et conduisent à des résultats notables en matière de réduction de la récidive^[3]. Dans un monde où les fractures sociales s'amplifient et où les valeurs de cohésion et de solidarité semblent en péril, la mise en dialogue apparaît comme un impératif.

La justice restaurative représente-t-elle donc l'avenir de la Justice ? Dans l'idéal, les processus restaurateurs devraient être les actions de premier choix pour les magistrats, pour autant que les conditions d'un dialogue (reconnaissance des faits et consentement des parties, notamment) soient respectées. Pourtant, les procureurs du Roi et les juges belges font peu appel à ces outils, leur préférant de loin les mesures unilatérales (peine de travail autonome ou travail d'intérêt général) et en majorité les peines d'emprisonnement^[4]. Il semble que la raison de cette désaffection soit un manque de foi dans les résultats, ainsi qu'un manque d'information^[5]. De quoi appeler de nos vœux un développement et une meilleure publicité de ces mesures et de leurs effets.

On pourrait également souhaiter voir le développement en Belgique de mesures « indirectes », rassemblant des auteurs et victimes d'affaires distinctes. En effet, celles-ci permettent d'éviter l'écueil majeur des médiations qu'est l'absence (pour diverses raisons) de l'auteur des faits – ouvrant la promesse d'un apaisement pour toutes les victimes demandeuses. ▀

[1] « La Justice les yeux dans les yeux », documentaire réalisé par François Kohler, 2018, 55 minutes, Suisse.

[2] Mouvement de pensée qui prône l'abolition des systèmes oppressifs, de l'esclavage au travail salarié en passant par la peine de mort. L'abolitionnisme pénal » en particulier cherche à dépasser le système pénal (prisons, police, tribunaux), critiqué pour délivrer une « justice injuste ».

[3] « Une nouvelle philosophie de la justice ? », in *Revue Nouvelle* n° 3, Bart Claes, mars 2011. <https://revuenouvelle.be/une-nouvelle-philosophie-de-la-justice/>

[4] Christie Nils, 1977, « Conflicts as Property », in *British Journal of Criminology*, vol. 17. https://www.kuleuven.be/thomas/uploads/file/hoger_onderwijs/modules/Christie_Conflicts%2520as%2520Property.pdf

[5] Lire l'interview du magistrat français Antoine Garapon : « La justice restaurative permet de reprendre son destin en main », Simon Blin, 30/12/2024, in *Libération*.

[6] Voir les conclusions de l'Observatoire International des Prisons, <https://oip.org/en-bref/la-prison-permet-elle-de-prevenir-la-recidive/>

[7] Pour plus de précisions : <https://avocats.be/fr/actualites/surpopulation-carcerale-avocatsbe-appelle-l'action>, <https://oip.org/decrypter/thematiques/precarite/> et <https://observatoire-disparites-justice-penale.fr/la-reponse-penale-des-tribunaux/un-traitement-differentiel-des-etrangers/>

[8] Voir le site de l'Institut français pour la Justice restaurative : www.justicere Restaurative.org/en-savoir-plus/

[9] Voir le rapport d'activité 2024 de la Commission fédérale de médiation : https://fbc-cfm.be/files/Rapport_d_activite%3%A9s_2024.pdf

[10] « La justice réparatrice en Belgique : une nouvelle philosophie de la justice ? », Anne Lemonne et Bart Claes, chapitre VII de « Justice ! Des mondes et des visions », 2014.

[11] www.mediante.be/historique.php ; l'association-phare dans cet historique est le Centre Gacep (Guidance d'Actions compensatrices, éducatives ou probatoires), créé à Charleroi en 1983.

[12] Dans le système de la justice juvénile, les mineurs délinquants ne font pas l'objet de sanctions pénales répressives, mais de mesures « éducatives et préventives ».

[13] <https://www.justicere Restaurative.org/en-savoir-plus/>

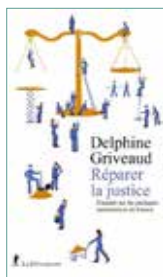
[14] La justice restauratrice en chiffres, Anne Lemonne, powerpoint de l'intervention dans le cadre du colloque organisé pour le 25^e anniversaire d'Arpège-Prélude, 24 février 2022.

[15] www.lesoir.be/505136/article/2023-04-03/en-belgique-la-justice-restauratrice-existe-mais-est-ignoree-par-les-juges

Au cœur de PRATIQUES restauratives

Entretien avec Delphine GRIVEAUD

«Réparer la justice. Enquête sur les pratiques restauratives en France» est le fruit de la thèse de Delphine Griveaud, qui croise la théorie avec ses observations de terrain et 71 entretiens réalisés dans 18 villes françaises de 2016 à 2020. Ceci n'est pas un plaidoyer, mais une analyse critique hautement constructive des forces et faiblesses d'une justice qui ambitionne un changement social.



Delphine Griveaud, Réparer la justice. Enquête sur les pratiques restauratives en France, Ed. La Découverte, Paris, 2025, 256 p.

Dans l'introduction de votre livre, vous décrivez le principe de justice restaurative comme aussi « extraordinaire » que « fou » au regard de la société qui s'en remet aux peines punitives. Pourquoi extraordinaire ? Pourquoi fou ?

Delphine Griveaud : Que le dispositif m'apparaisse un peu fou m'a intriguée au point de partir en thèse sur le sujet ! Lorsque je reviens en France en 2015 après une expérience de quelques mois en Côte d'Ivoire au Centre international pour la justice transitionnelle, la justice restaurative vient de passer dans le code de procédure pénale français. C'est d'autant plus étonnant que j'avais une image – assez justifiée

– d'un système pénal répressif, renforcé par des politiques publiques sécuritaires, notamment sous Nicolas Sarkozy ; bref, un système pénal basé sur des logiques a contrario de la justice restaurative qui pratique le dialogue et la réparation. C'est cette surprise qui m'a incitée à explorer cet apparent paradoxe qui, finalement, n'en était pas forcément un.

Au-delà de cette contradiction que je percevais entre justice réparatrice et justice pénale, il me paraissait extraordinaire de mettre face à face des victimes de faits très graves avec des auteurs de faits très graves. Les premiers dispositifs en France concernaient en effet des viols et des tentatives d'homicides. Dans extraordinaire, on retrouve aussi le sens de hors norme, ce qui est le cas : la justice restaurative n'est pas la normalité. Elle est d'ailleurs quantitativement marginale. On compte environ 300 pratiques par an en France, principalement de deux types : d'une part, les médiations directes entre auteur et victime ; d'autre part, les groupes de parole entre groupes d'auteurs et groupes de victimes.

Vous écrivez que votre travail d'ethnologue ressemble à un « jeu d'équilibriste » où vous devez vous fonder dans le décor tout en faisant preuve d'une « écoute chaleureuse ».



© Eric de Mildt

Concrètement, comment avez-vous mené votre recherche et trouvé votre place dans le dispositif ? Comment avez-vous survécu à l'exercice d'équilibriste !

Delphine Griveaud : J'ai survécu très bien ! J'en suis ressortie enrichie. Le jeu d'équilibriste permanent s'est passé entre le travail scientifique et l'expérience humaine. On ne peut pas se scinder en deux ; les gens qui vous diront que la neutralité scientifique parfaite existe se trompent.

La justice pénale est une activité humaine de professionnels qui opèrent des choix, catégorisent les crimes et délits, et la priorité à leur donner.

J'ai suivi des médiations restauratives et des rencontres en groupes entre détenus et victimes, assise dans un coin de la pièce d'où je regardais les gens vivre leur expérience. Ou, en amont, j'étais au domicile d'une personne en entretien préparatoire, en train de raconter des choses intimes aux animateurs ou animatrices du dispositif. Je l'ai fait parfois seule, parfois à deux, avec ma collègue Sandrine Lefranc avec qui nous avons continué à travailler, ensemble, sur ces mesures, après ma thèse.

L'équilibre à trouver se dessine entre un horizon de neutralité et le fait d'assumer le regard des personnes que j'observe. Je suis dans la pièce, bien visible. Elles me regardent, me parlent aussi. Donc oui : je suis dans une écoute chaleureuse, et non juste une écoute froide, scientifique. C'est une écoute chaleureuse parce que, pour la personne qui raconte sa vie et ses souffrances, je fais partie des oreilles qui l'écoutent. D'où ma responsabilité humaine.

Après leur avoir présenté ma démarche et le cadre, j'ai pu obtenir facilement des entretiens avec presque toutes les personnes approchées. Le plus compliqué a été de faire de l'observation en tant qu'ethnographe, parce que les groupes n'étaient pas forcément au fait de ma méthodologie. D'une part, des animateurs ou animatrices peuvent craindre d'être observés et jugés dans leur travail – ce que je comprends. D'autre part, ces animateurs et animatrices sont les gardiens et gardiennes de qui peut entrer dans les dispositifs ; ils se protègent de mon observation tout en protégeant les participants et participantes. Ils sont presque plus réticents que les participants eux-mêmes. Il se peut que ces derniers y trouvent un sens supplémentaire à leur démarche en justice restaurative, car participer à une recherche scientifique peut être perçu comme valorisant.

Les normes de genre ne s'arrêtent pas

aux portes du dispositif de justice

restaurative. Quel que soit le type

de violence pris en compte dans la justice

restaurative, des rapports sociaux

et de genres sont en jeu.

Ces formes de protection sont compréhensibles. D'une manière ou d'une autre, je risque de perturber la dynamique de groupe créée dans la confidentialité des échanges. C'est pourquoi j'ai passé beaucoup de temps à tisser des relations de confiance avec des professionnels

sur le terrain. Je les ai d'abord suivis dans leurs réunions sans demander d'emblée à entrer dans les dispositifs. Ce n'est qu'une fois la relation de confiance en place et des entretiens réalisés que j'ai été acceptée dans des médiations ou des rencontres entre groupes de victimes et d'auteurs, avec l'accord de tous et toutes. Cet accord avec les victimes et auteurs se prépare aussi. Les animateurs, animatrices et moi avons présenté le cadre, ouvert la discussion, répondu aux questions. Les personnes comprennent rapidement la démarche scientifique. En fait, elles comprennent ce qu'elles veulent comprendre de la démarche. Au cours des trois ans et demi qu'a duré mon enquête, nous avons ainsi construit des relations humaines.

« Le milieu de la justice restaurative renforce-t-il la différenciation sexuée déjà opérée par le filtre pénal » (p. 136) ? Vous avez posé là une question complexe !

Delphine Griveaud : On pourrait la scinder en trois idées. La première concerne un filtre pénal. La deuxième considère que ce filtre pénal est sexué. Et la troisième questionne si la justice restaurative fait la même chose.

Qu'est-ce que j'entends par « filtre pénal » ? La justice pénale est une activité humaine de professionnels qui font des choix dans les cibles prioritaires de leur activité. La manière

dont ils s'occupent de la délinquance ou dont ils jugent des personnes dépend de la façon dont on catégorise les délits, les crimes et de la priorité qu'on leur donne. Des choix sont opérés entre la première ligne (la police), le système pénal et les citoyens, citoyennes. D'autres choix existent encore, par exemple au

stade de l'instruction, au procès, etc. Les critères de choix à chaque étape représentent ainsi une forme de filtre.

Les raisons pour lesquelles ce filtre pénal est sexué ont trait aux normes de genre qui structurent la société de manière générale. A chaque étape, les professionnels de la justice différencient le traitement des personnes en fonction de leur identité de genre. De nombreuses études en sciences sociales dont je cite certaines dans mon livre démontrent que, dit simplement, les hommes sont l'objet d'un contrôle policier beaucoup plus important que les femmes. Aujourd'hui en France, 96% de la population carcérale sont des hommes. Or, les femmes commettent aussi des actes répréhensibles, avec d'autres formes de violences que celles des hommes. Mais comme les formes de violences typiquement masculines sont plus ciblées par l'activité policière et judiciaire, les hommes sont davantage renvoyés vers le pénal et moins vers des mesures alternatives.

La justice restaurative renforce-t-elle ce filtre pénal sexué ? Je n'ai pas donné de réponse dans mon livre. Les normes de genre ne s'arrêtent bien sûr pas aux portes du dispositif de justice restaurative. Quel que soit le type de violence pris en compte dans la justice restaurative, des rapports sociaux et de genres sont en jeu. Par exemple, les animatrices (les praticiens de justice restaurative sont en majorité des femmes) collent, une fois encore, à des stéréotypes de genre en accomplissant ce

travail du care : être à l'écoute, considérer, prendre soin des gens – des capacités qui caractérisent les fondements de la démarche restaurative. On a là un indice que la pratique de la justice restaurative est, elle aussi, différenciée en fonction du sexe. Par ailleurs, j'ai pu observer que des femmes victimes qui entrent dans un dispositif de rencontres entre détenus et victimes, ont des attitudes différentes de celles des hommes. Par exemple, elles ont plus tendance à être dans l'écoute, la considération, l'empathie que les hommes.

Vous considérez qu'auteurs et victimes partagent un isolement social et psychologique, partagent aussi le fait de subir la procédure pénale. Vous mettez ainsi en évidence ce qui les rapprochent. Je remarque également qu'un seul et même chapitre de votre livre est consacré aux auteurs et aux victimes. De quoi cette insistance est-elle révélatrice ?

Delphine Griveaud : Je mêle en effet victimes et auteurs en un seul chapitre et ce n'est pas un hasard. Je n'ai pas besoin de faire le lien entre auteurs et victimes puisque, par essence, le dispositif met ce lien en évidence. Il est vrai que relever des points communs peut paraître bizarre – en tous cas, ça l'a été pour moi au début.

Le fait de mal vivre la procédure pénale est un premier point commun, même s'il faut bien rappeler que tout se passe depuis des positions très différentes. On peut penser que quelqu'un qui se fait condamner par la justice passe un mauvais moment. On a plus de peine à imaginer qu'une victime passe aussi un mauvais moment, et pourtant c'est le cas. Parce qu'en tant que victime, on est bousculé par chaque étape de la procédure : l'enquête, l'instruction, la procédure du contradictoire durant le procès, les demandes de gages de moralité, etc. Lorsque les auteurs et victimes dialoguent dans un dispositif de justice restaurative, chacun dira que la justice n'écoute pas. Elle n'a pas écouté les victimes, comme elle n'a pas écouté les auteurs non plus. Ceux-ci se retrouvent ainsi sur un vécu qui renvoie au manque d'humanité et de considération de la justice.

On relève d'autres points communs comme le sentiment d'isolement. Soit les victimes étaient déjà isolées dans leur

vie et, dans ce cas, les violences subies exacerberont leur isolement. Soit les personnes n'étaient pas particulièrement isolées socialement avant leur agression, et pourtant les violences subies entraîneront une forme d'isolement social et psychologique. La victime aura l'impression d'être incomprise. De plus, son entourage très présent au début peut, au fil du temps, être moins à l'écoute ; la victime restera seule avec les faits qui tournent dans sa tête, même si ce tournis peut ralentir avec le temps. La victime peut arriver à prendre sur elle et à préserver des relations sociales. Sinon, elle tombe dans le double isolement social et psychologique.

Quant au condamné détenu, on imagine l'isolement psychologique et social dans sa cellule tant la vie carcérale est violente, avec une forme de déshumanisation assez forte.

En vivant l'expérience de justice restaurative pendant cinq semaines, victimes et auteurs ont l'impression de retrouver des liens, de la confiance, voire une famille. Ces dynamiques entre groupes d'auteurs et de victimes sont très particulières car elles permettent une forme de sortie de l'isolement commune. Ce n'est pas autant le cas pour les médiations, bien que la rencontre avec les animateurs instille déjà en soi une dynamique de resocialisation et de revalorisation des personnes.

De votre point de vue de chercheuse, quels sont les thèmes à explorer davantage en justice restaurative ?

Delphine Griveaud : J'aimerais étudier ses pratiques et ses effets sur un temps plus long (5 à 10 ans) et sur un nombre plus important de personnes. Il s'agirait de travailler sur l'ambition de la justice restaurative de transformer non seulement les individus, mais aussi les rapports sociaux et par-là même la société. Au stade actuel, le potentiel de transformation sociale de la justice restaurative est une croyance, et je ne vois pas comment élargir ce processus de transformation individuelle à la société. J'aimerais expliquer comment on articule cet ensemble de pratiques individuelles avec un changement social plus large. Bref, les ambitions sont là, l'étude est faisable, mais les moyens ne sont pas disponibles. ▀

Propos recueillis par **Nathalie CAPRIOLI**

Ce que la justice TRANSFORMATIVE nous apprend

Chargée de recherche
en Education permanente, CVFE asbl

Juliette LEONARD

Dans une actualité où les narratifs de droite et d'extrême-droite se banalisent et imposent la responsabilisation individuelle et la punition comme maîtres-mots, la justice transformative se veut une boussole non punitive. Sa perspective : chercher les causes multiples des violences et agir sur celles-ci. Elle trace ainsi les contours d'une histoire collective, institutionnelle et politique des violences.



La justice transformatrice (JT) propose d'autres façons de faire justice: des approches non punitives, collectives et progressistes, portées par des non professionnels, en dehors du cadre judiciaire traditionnel. Pour comprendre la philosophie de la JT, il est nécessaire de saisir le cadre

qui se réalisent déjà dans nos quotidiens. Dès lors, elle part à la rencontre de personnes et communautés qui ne veulent ou ne peuvent faire appel à la justice : communautés autochtones, personnes queer, racisées, travailleuses du sexe, etc. Elle y trouve de nombreux récits où des personnes ont dû faire preuve d'inventivité pour faire face à une certaine situation et ont ainsi développé des processus de réparation qui visent à ce que tout le monde sorte grandi. Elle s'inspire particulièrement de ce qui peut se faire au sein de communautés autochtones, similaire à ce qui est présenté dans le magnifique documentaire Hollow Water de Bonnie Dickie³.

Morris ne conçoit pas la JT comme un label ou un mode d'emploi figé, mais souligne l'importance de sa dimension créative, le déroulement étant bricolé selon les situations, contextes et personnes en présence. Ces processus peuvent ainsi s'appliquer «pour des situations de violences, mais également pour régler des conflits, aussi bien au sein de la famille que d'un quartier,

dans lequel celle-ci émerge. Initialement, elle a été conceptualisée dans les années 1990-2000 par la criminologue et abolitionniste¹ canadienne Ruth Morris. Pour penser ces processus, Morris s'inspire des résolutions de conflits et violences²

au sein de groupes politiques ou encore au travail. Selon où la situation est arrivée, la communauté ne sera pas la même. Le corpus théorique existant sur la justice transformatrice débouche au final sur des mises en pratiques très diverses⁴. Ces processus sont principalement appliqués dans les communautés désignées plus haut, mais se diffusent dans de nombreux groupes militants féministes, queer, de gauche... Nous comprenons, par ailleurs, que toutes les personnes qui pratiquent des processus similaires à ceux de JT, ne se revendiquent pas ou ne connaissent pas le concept.

Quatre niveaux d'intervention

Il n'existe pas une définition unique pour caractériser la JT. Néanmoins, nous pouvons souligner la prise en charge de quatre niveaux d'intervention, essentiels pour comprendre la philosophie de la JT.

Pour commencer, les personnes se référant à ces processus prennent comme point de départ la victime et mettent une importance capitale à la croire, la soutenir, répondre à ses besoins ainsi qu'à assurer sa sécurité. De nombreuses pratiques peuvent être mises en place afin de s'assurer du plus grand confort de celle-ci. Par exemple, ne lui demander qu'une seule fois de raconter son histoire, quand elle le souhaite, respecter son rythme, ses changements d'envie, etc⁵. Ce fonctionnement va totalement à l'encontre des processus judiciaires qui embarquent la victime dans un chemin dans lequel son opinion ne sera pratiquement pas prise en compte.

Ensuite, les processus de JT incluent la responsabilisation de l'auteur, visent sa reconnaissance des faits et sont une volonté d'amener à des changements de comportements. Dans le cas de violences conjugales et intrafamiliales, ces responsabilisations peuvent s'apparenter à l'accompagnement que pratique l'asbl Praxis en Belgique francophone.

Si cette responsabilisation de l'auteur est cruciale, la JT refuse de considérer celui-ci comme seul responsable d'une situation. Plus

que ces deux niveaux d'intervention, la JT s'éloigne et s'oppose à d'autres types de justice tels que la justice restauratrice et ajoute deux paliers. En effet, un troisième niveau comprend la volonté d'agir au sein de la communauté (les personnes autour de la victime et de l'auteur) afin de réfléchir à ce qui a pu amener à une telle situation. Par exemple, les violences sont-elles banalisées au sein de ce groupe ? Une importance est également mise sur le soin qui peut être porté aux personnes de la communauté tant des conflits ou des violences peuvent impacter et blesser les personnes qui sont moins directement concernées.

Pour finir, bien que les ambitions de ces processus soient déjà très élevées, il existe une volonté de transformer les conditions politiques, structurelles, socio-économiques qui permettent, voire produisent, les conflits, violences, méfaits. La JT intègre dans son analyse un système capitaliste, sexiste et raciste contre lequel il faut agir si nous souhaitons lutter efficacement contre tous types de violence. Il ne s'agit pas de réduire, par exemple, le viol à un acte isolé commis par un homme monstrueux, mais inscrire celui-ci dans un contexte général qui dévalorise les femmes et permet les actes violents contre elles. Ces réflexions font également écho aux limites de la justice restauratrice qui se font extrêmement ressentir dans le très beau film *Je verrai toujours vos visages* : si les moments de rencontre entre personnes qui ont été cambriolées et personnes qui ont cambriolé sont assurément primordiales, participent à la réparation et produisent probablement une prise de conscience, il est néanmoins clair que la raison principale qui pousse des personnes à voler n'est pas le manque d'empathie, mais bien des conditions socio-économiques et un parcours qui mène vers ces faits. C'est aussi sur ces conditions que la JT veut agir.

Examiner nos biais et leur impact

Les réflexions au cœur de la justice transformatrice nous questionnent sur l'impartialité de nos jugements. De nombreuses études ont démontré à quel point la justice traite plus durement

les pauvres et les personnes issues de l'immigration et à quel point elle suspecte les femmes et enfants victimes de violences sexuelles – par exemple, lors du procès de ses violeurs, c'est la sexualité de Gisèle Pelicot qui a été questionnée, étudiée, scrutée et non celle des hommes incriminés⁶. La JT nous invite à voir plus loin que notre situation, à se décentrer et à se mettre à la place de l'autre ainsi qu'à réfléchir à l'impact de nos biais sur l'évaluation des personnes impliquées, qu'elles soient auteures ou victimes. Ces processus nous proposent de creuser les enjeux qui existent derrière des questionnements tels que « je n'ai jamais apprécié la victime et je la trouve désagréable, cela influence-t-il mon jugement ? », « j'ai beaucoup d'affection pour l'auteur », « j'ai vécu une situation similaire, en quoi cela biaise mon jugement et qu'est-ce que cela remue chez moi ? ». L'analyse de nos positions sociales est également précieuse dans la JT.

Ces réflexions plus générales sont primordiales si nous voulons agir profondément et durablement contre les violences. Nous observons, avec la prise en compte des niveaux communautaire et sociétal, la volonté non pas de punir en bout de chaîne, mais d'explorer les ressorts et mécanismes qui produisent ce qui est considéré comme criminel. La justice transformatrice nous invite dès lors à totalement inverser le regard pénal. Celui-ci se base sur la punition et le maintien d'un ordre social, pointant et écartant les personnes considérées comme criminelles, sans plus de réflexion sur la prévention ou la réparation. La JT nous offre une perspective qui cherche les différentes causes des violences et souhaite agir sur celles-ci. Elle trace les contours d'une histoire collective, institutionnelle et politique des violences. Elle permet également une résolution plus pragmatique et efficace de celles-ci qui ne se limitent pas à déplacer ou isoler le problème, mais à agir déjà en amont, via plus de soin.



© Massimo Bortolini

Dentellières à l'œuvre

Nous le constatons, les processus de JT sont longs et compliqués à mettre en place. Ils demandent de « prendre à bras le corps les violences »⁷. Souvent, la volonté de transformation sociétale peut passer à la trappe. En effet, l'urgence d'une situation, le temps consacré à la démêler, peut, comme dans tout travail de soin, amener à ce que les luttes quotidiennes prennent le dessus sur des luttes revendicatives. Pour exemplifier cela, citons une travailleuse du CPVCF (Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales) qui raconte son travail comme celui d'une « dentelière » tant il implique de naviguer dans des relations complexes, marquées par de nombreux sentiments et ressentiments contradictoires, où les histoires de la victime et de l'auteur jouent et où les enfants sont centraux.

À la prison de Gand, cinq hommes ont posé pour montrer à quel point leur cellule prévue pour deux est trop étroite. Deux lits superposés et un matelas à terre. Qu'y gagne notre société ?



Dans ce travail de dentellière, elle assiste également à la reproduction de ces violences et à la faible mise en place de moyens structurels pour lutter contre. Nous le voyons, pour des professionnel.les, l'accompagnement n'est déjà pas chose aisée. Ceci donne à imaginer la difficulté à réaliser, dans un cadre hors professionnel, par des personnes qui donnent du temps gratuitement, de telles prises en charge⁸. Ajoutons que les processus de JT, à l'instar du travail de soin, sont majoritairement menés par des femmes, reproduisant ainsi les divisions genrées. Les femmes sont en première ligne dans la lutte contre la reproduction des violences et dans la réparation de celles-ci, bien qu'elles soient également les principales impactées par les violences. Leurs propres parcours de reconstruction peuvent ainsi se croiser aux processus de JT.

Une boussole pour faire face à la vague réactionnaire

Le contexte sociétal est ainsi vital pour ces prises en charge. Nous baignons actuellement dans un contexte où les narratifs de droite et d'extrême-droite prennent de plus en plus de place et imposent la responsabilisation individuelle et la punition comme maîtres-mots. A ces narratifs s'ajoutent des politiques qui conditionnent et affaiblissent le soin tout en précarisant une partie toujours plus grande de la population (par exemple, près de 200.000 chômeurs éjectés de notre système de solidarité, pour ne citer qu'eux). Une telle situation va inévitablement entraîner de nouvelles personnes vers une «délinquance de subsistance». Les politiques migratoires actuelles vont également, de facto, criminaliser toujours plus de personnes migrantes. Nous risquons de tomber dans une spirale où plus de délinquance appelle à plus de sécurité, nourrissant les discours d'extrême-droite et les politiques de durcissement, créant à nouveau plus de délinquance. Lorsque les personnes d'origine étrangère et en situation de pauvreté sont stigmatisées, voire déshumanisées, et que l'émancipation n'est envisagée qu'à travers le travail, sans critère concernant la qualité de celui-ci, les possibilités d'inclusion et de vivre ensemble sont terriblement mises à mal.

Dans ce contexte morose, la justice transformatrice fait partie de ces bouffées d'air qui nous invitent à penser en dehors de ce cadre et à cultiver l'empathie et la solidarité. Ces processus, comme d'autres alternatives, peuvent participer à contrer la résignation et démontrer qu'un autre monde est possible. Ils permettent de changer le regard, de maintenir et de créer du lien, invitent à se décentrer, à humaniser, à donner une place à chacun-e, à donner la possibilité de s'impliquer dans quelque chose qui a du sens et à ne condamner personne a priori.

Alors non, la justice transformatrice ne va pas tout changer. Certainement pas à elle seule. Ces processus doivent être accompagnés de nos luttes pour défendre le secteur associatif, la sécurité sociale, les services publics et pour obtenir de nouveaux conquies sociaux. Au sein de ces luttes, ces processus permettent une boussole non punitive, plus que nécessaire pour affronter le moment politique actuel. ▮

[1] Dans ce contexte, lorsque nous parlons d'abolitionnisme, cela fait référence à l'abolitionnisme pénal qui vise, non pas à réformer, mais à totalement démanteler toute la chaîne judiciaire incluant les prisons, la police et la justice.

[2] Il est primordial de distinguer la violence des conflits, notamment dans le cadre de violences conjugales. Les conflits opposent des personnes aux positions égales dans la relation, tandis que la violence, notamment conjugale, fait référence à un processus complexe dans lequel une personne a l'ascendant sur l'autre et exerce du contrôle et de la domination. Dans ce court article, nous allons mentionner diverses situations, mais cette opposition est primordiale à garder en tête tant les solutions proposées ne peuvent être similaires.

[3] Disponible en ligne : https://www.nfb.ca/film/hollow_water/

[4] Juliette Léonard, « Justice transformatrice et violences de genre. Inventer d'autres manières de rendre la justice » : <https://www.cvfe.be/publications/etudes/425-justice-transformatrice-et-violences-de-genre-inventer-de-nouvelles-facons-de-rendre-la-justice>

[5] Voir <https://www.creative-interventions.org/toolkit/>

[6] Voir la (super) double étude Nathalie Collignon, « Soumission chimique : les dessous d'un conte sociétal des sexualités viriles » : <https://www.cvfe.be/publications/etudes/543-soumission-chimique-les-dessous-dun-conte-societal-des-sexualites>

[7] Ricordeau, G. (2019). *Pour elles toutes. Femmes contre la prison*. Lux éditeur.

[8] Quelle que soit la situation à laquelle des personnes puissent être confrontées, nous conseillons (très très) fortement de contacter les associations, professionnel.les qui travaillent sur les thématiques relevées dans la situation. Particulièrement dans le cas de violences conjugales, de nombreuses situations sont contre-intuitives et certaines grilles d'analyses et outils sont primordiaux pour réagir à celles-ci.



Extrait du documentaire "Les enfants de la Noire-Eau". Huit des victimes sont entrées dans le cercle de parole.

Entretien
avec Salomé **VAN BILLOEN**

Il n'est **JAMAIS** trop tard

Criminologue et médiatrice, Salomé Van Billoen a forgé son expérience en la justice restaurative et transformative au Rwanda, vingt ans après le génocide de 1994, où elle a co-créé avec des communautés villageoises un processus de justice restaurative en lien avec des violences sexuelles et domestiques. Depuis, elle est animée par la nécessité de reconnaître l'intelligence et les ressources dont disposent les communautés pour faire face aux violences qui les minent. Elle aime mettre en place des espaces de dialogue « désinstitutionnalisés » et y prendre part comme citoyenne facilitatrice. Ce sont aussi ces espace-là, de ré-empouvoirement des communautés citoyennes, qu'elle aimerait voir soutenus par l'Etat. Voici son témoignage précieux et généreux sur une expérience en cours, initiée avec une amie d'enfance, Anne Rakovsky (ci-après Nanou), à laquelle elles participent toutes deux aussi en tant que victimes.



on amie d'enfance Nanou a fréquenté avec sa maman la communauté de la Noire-Eau à Libin (reconnue plus tard comme

secte). En 1994, à 12 ans, elle dépose plainte contre le gourou André T. pour viol et attouchements sexuels. C'est dans le cadre de cette plainte qu'elle me demande de témoigner des attouchements que j'ai subis deux ans plus tôt dans la secte – une communauté que mes parents ne connaissaient pas, et où j'avais été invitée pour trois courts séjours de vacances. Le jugement tombe en 1996 : le monsieur pédophile est condamné à un an d'emprisonnement et à deux ans de sursis probatoire. La secte est démantelée. A sa sortie de prison, André T. ira vivre en France où il décédera en 2013.

Le procès n'a rien réparé

L'histoire a été enterrée. Pourtant, 25 ans plus tard, en 2019, Nanou et moi nous rendons compte que nous avons besoin de créer un espace de dialogue autour de cette période à propos de laquelle nous n'avions plus jamais remis de mots après le procès. Nous avons joué le silence comme l'a joué la société. Mais du haut des femmes et des mamans que nous étions devenues, nous avons voulu, en toute souveraineté, avec détermination, conviction et légitimité, recréer un espace de dialogue et voir ce qui pourrait en advenir.

André T. est mort il y a 12 ans. A l'époque, je vivais au Rwanda post génocide où je pouvais observer des cercles de justice transformative très intenses et engageants. Ce sont des femmes paysannes rwandaises qui m'ont mises dans le mouvement où j'avance aujourd'hui. Dans leur dignité et leur puissance, dans la manière dont elles racontaient à la communauté villageoise des vécus de violence pour être entendues mais aussi pour que la communauté puisse collectivement se mettre au travail,

s'interroger et se reconstruire. C'est clairement chez elles que j'ai trouvé mon inspiration. Quand j'ai appris la mort d'André T., je me suis dit avec douleur que ce processus ne serait plus jamais possible. En réalité, il n'est jamais trop tard parce que, même s'il n'est plus là en tant qu'auteur principal, le système qui a permis que cette affaire ait pu exister et que cette violence ait pu être commise n'a pas disparu. Il est encore bien présent dans de nombreux lieux aujourd'hui.

Des hauts et des bas pour créer un espace de guérison

Je cherche à comprendre ce système pour mieux le combattre. Du coup, il y a deux ans, Nanou et moi avons pris le temps de maturer le chemin que nous voulons faire qui, on l'espère, fera guérison. Nous voulons aussi le coupler à une démarche documentaire pour faire connaître la dimension structurelle de la violence de notre petite histoire qui a à voir avec la grande histoire de notre société.

Nous avons d'abord appelé les personnes victimes qui n'avaient pas participé au procès et dont nous avions pour certaines perdu le contact depuis 1994. A l'époque, chacun savait que d'autres enfants vivaient probablement des choses semblables, sans que des mots soient mis sur ce que nous avions traversé. Nous les avons donc rencontrés un à un pour leur présenter notre démarche. Notre souhait était d'ouvrir un premier espace aux enfants victimes de l'époque, pour l'élargir ensuite aux adultes qui les entouraient à l'époque et qui, pour certains, pourraient peut-être nous dire comment et pourquoi n'ont-ils rien vu ou voulu voir, rien entendu. Cet espace de dialogue, nous voulons aussi l'ouvrir aux journalistes qui ont couvert le procès et aux personnes qui y ont participé. Si le pédophile était encore en vie, certains d'entre nous auraient souhaité lui donner une place dans cet espace. D'autres non.

Huit des victimes ont choisi de rentrer dans l'espace de dialogue où nous avons pu enfin nous entendre, peut-être nous



Le baton de la parole circule.
Extrait du documentaire
"Les enfants de la Noire-Eau".

ne la reprendront pas non plus aujourd'hui. C'est pourquoi nous sommes passés à l'étape suivante, la première étape étant de les avoir contactés dans un mode de grande ouverture.

comprendre, nous réparer. Le propre des victimes de violences sexuelles est de se demander sans cesse si ce dont elles se souviennent a réellement existé. Voir que leur histoire fait écho chez l'autre au point que des souvenirs de l'un correspondent aux souvenirs de l'autre, légitime le récit de chacun et de chacune, et la réparation commence déjà.

De l'ouverture à l'offensive

Nous avons aussi rencontré des adultes de l'époque – c'est-à-dire des parents et personnages importants de la secte, et d'autres parents qui n'étaient pas liés à la secte – pour leur expliquer notre quête. Nous ne souhaitons pas leur dicter la place qu'ils prendraient dans le cercle. Notre besoin est d'être entendus dans nos souffrances, de comprendre ce qui s'est joué dans la secte, de mettre en dialogue les responsabilités et aveuglements et, par-là, de comprendre comment un tel système a pu exister et générer tant de souffrances auprès de tant d'enfants. Nous avons besoin de les entendre sur la façon dont ils ont traversé cette période de leur vie, même si l'exercice sera difficile.

Certains adultes ont accepté de faire partie de la démarche de guérison et documentaire, de différentes manières. D'autres ont décliné ou se désengagent au fil du temps. Nous verrons qui nous rejoindra au prochain cercle prévu au printemps 2026. Il y aura sans nul doute des absents. Néanmoins, cela ne signifie pas qu'ils ne seront pas représentés. Nous verrons comment faire exister avec justesse leurs silences, leur posture, ou leur réponse par le biais de leurs écrits.

Quoi qu'il en soit, nous risquons d'être confrontés à un endroit où va se rejouer la violence du passé, en ce sens que les adultes qui, pour beaucoup à l'époque, n'ont pas pris leurs responsabilités,

Aussi, fin septembre, avec les huit enfants de l'époque, nous avons écrit ensemble une deuxième lettre : « On entend que vous ne voulez pas réveiller le passé. Mais est-ce que vous nous entendez ? Est-ce que vous entendez le besoin qui est le nôtre de pouvoir raconter ce qu'on a vécu ? »

Nous deux. Nous huit. Puis l'agora

Écrire cette lettre à huit participe de la démarche citoyenne que nous avons impulsée à deux, Nanou et moi. Puis de huit, nous espérons devenir vingt, avec les parents, et d'autres personnes de la société civile concernées par les violences sexuelles. C'est ainsi que le prochain cercle existera sous la forme d'une agora. Nous voulons une communauté humaine autour de nous. Ce qui a concerné un nombre défini d'enfants engage une responsabilité collective bien plus que la responsabilité des adultes plus ou moins liés à la secte. Cette agora se mettrait avec nous au travail.

Nos entretiens individuels avec les victimes de l'époque devenues adultes ont pris dix mois. Au bout du dixième mois, nous nous sommes retrouvés dans un cercle de rituels et de paroles, le temps d'un week-end. Nous avons voulu filmer ce moment ; nous avons rendu public un extrait de 14 minutes (voir l'encadré). Nous comptons faire un film qui deviendra un outil, comme l'est devenu le film « Les cornes de la vache » réalisé par François Bierry en 2019 sur l'expérience de justice restaurative au Rwanda¹. Nous avons en effet besoin d'un outil pour expliquer la différence entre, d'une part, la justice restaurative qui, en Occident, traite la violence de manière interpersonnelle et à huis clos et, d'autre part, la justice transformative qui crée des espaces visant une transformation sociale.

Les enfants de la Noire-Eau



Ce documentaire est en cours de réalisation. On entend les témoignages de huit enfants de l'époque, devenus adultes, qui se retrouvent et commencent un chemin de guérison, mettent des mots sur les violences sexuelles subies pendant leur enfance. Un partage intime, douloureux, collectif, éminemment politique qui éclaire notre société sur l'importance de dialoguer en confiance.



Ce film vous donnera peut-être l'envie de soutenir sa réalisation. Chaque geste compte – cela peut simplement être de faire connaître leur démarche, d'en parler autour de vous.

L'énergie du collectif

Nanou et moi avons imaginé et facilité le premier cercle, tout en demandant de pouvoir y participer en tant que victimes. Nous avons dit au groupe que nous comptions sur l'énergie du collectif pour nous porter d'un bout à l'autre du week-end. Nous l'avons clairement exprimé comme tel parce que nous ne voulions pas être là en tant qu'expertes. Nous voulions y être en tant que citoyennes, personnes garantes d'un espace de sécurité, en plus qu'en tant que victimes.

Pour le prochain cercle qui aura lieu avec les adultes, soit nous aurons l'énergie d'endosser nous-mêmes le rôle de facilitatrice, soit nous ferons appel à des personnes qui auront capté l'esprit de notre démarche et qui pourront assurer ce rôle. Notre démarche vise à donner une place à la société et à l'interpeller, lui donner une autre place que celle d'une majorité silencieuse. Nous avons très envie que la société soit mise au travail dans ce cercle. Un psychologue, un journaliste, un enseignant qui participeraient ainsi à notre cercle pourraient réfléchir en quoi l'esprit de notre démarche peut impacter leur métier et leur responsabilité sociale, aussi bien pour les faits passés que pour la construction d'un avenir commun. Nous pensons notre démarche comme un mouvement de fond et de foule.

A huit, nous formons déjà une tribu. Nous sommes huit singularités qui n'ont pas les mêmes besoins ni les mêmes enjeux. C'est pourquoi, à chacune des étapes franchies ensemble, nous faisons le point sur notre bien-être, sur les risques que nous sommes prêtes à prendre. Nous nous posons tout le temps des questions. Aussi, nous rions et nous célébrons déjà le simple fait d'être ensemble et de pouvoir en parler... enfin.

Le chemin de guérison ne sera possible que grâce au soin qu'on aura pris en amont pour coconstruire et rendre possible la rencontre. Nous devons faire en sorte qu'elle se réalise dans un espace qui fera sens pour toutes les personnes qui y participeront, même si elle sera confrontante. Cette rencontre ne refera le procès de personne mais nous permettra de travailler

la violence sexuelle faite aux enfants dans une démarche transformative qui interroge notre société dans son ensemble.

#MeToo, post #MeToo

Notre démarche n'est rendue possible que grâce au fait que la société est en train de bouger. En effet, avec le mouvement #MeToo qui remonte à 2017, (époque où je reviens du Rwanda), de plus en plus de personnes se rendent compte que les violences sexuelles sont systémiques.

Nanou et moi avons vu les affaires de violences sexuelles sortir les unes après les autres, dans un mouvement de libération de la parole indéniablement crucial. Cependant, j'ai le sentiment que ce mouvement de libération de la parole ne se couple pas à une mise en marche de prises de responsabilité des personnes autrices de violences. Certes, il est heureux qu'une personne victime de violence sexuelle puisse enfin parler. Mais si ses mots n'entraînent pas une reconnaissance, une responsabilisation et une transformation, cela provoque peut-être encore plus de douleurs. On a vu une majorité d'hommes violents se cacher derrière leur droit au silence, ou porter plainte en diffamation.

Avec Nanou, j'ai rêvé d'un post #MeToo, c'est-à-dire un endroit où la libération de la parole serait d'autant plus fertile que la fin de l'omerta systémique rimerait aussi avec des chemins de reconnaissance, de responsabilisation et réparation, individuelles et sociétales. Notre démarche s'inscrit dans une dynamique où toutes les personnes concernées – victimes, auteurs et société – se mettront au travail.

Le chemin de guérison se fait en marchant. C'est un chemin de vie. Nous ne pourrions jamais nous dire que la mission est accomplie. La vraie mission accomplie est d'avoir amorcé notre démarche ! ▮

Propos recueillis par **N. C.**

[1] Lien vers la bande d'annonce du film « Les cornes de la vache » : <https://vimeo.com/858969207>

Experte en gestion de conflits
et co-fondatrice de Kabane Collective

Sophie **HUSTINX**

ET SI on décolonisait la justice ?

*En remontant aux racines autochtones de la justice transformatrice,
nous empruntons un chemin qui bouleverse radicalement
notre vision du système judiciaire occidental.
L'enjeu : penser la justice comme relation, responsabilité, guérison.*

Scène du procès-fiction "Comment rendre justice aux victimes de violences conjugales ?" Par la Ligue des droits humains, au Festival des Libertés 2025.



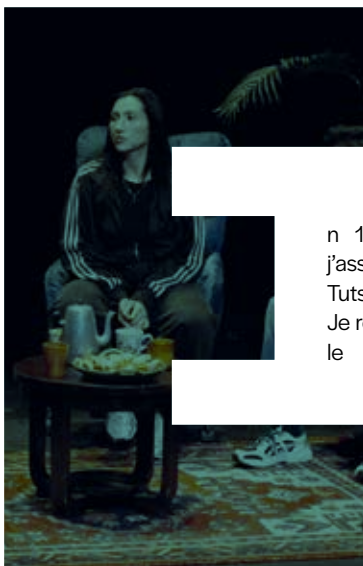
© Olivier Conrardy

Protéger, réparer, arrêter les causes



« Imaginer une société où les violences ne sont pas simplement punies, mais comprises, interrogées, sur lesquelles on travaille collectivement pour que les causes s'arrêtent. Où les victimes peuvent retrouver autonomie, sécurité, soutien réel – et où les auteurs, quand ils le souhaitent, puissent assumer la transformation de leur geste, comprendre ses effets, réparer. »

Extrait du procès-fiction « Comment rendre justice aux victimes de violences conjugales ? », par la Ligue des droits humains dans le cadre du Festival des Libertés 2025.



n 1994, j'avais 13 ans et j'assistais au génocide des Tutsis en direct à la télévision. Je revois encore cette scène: le départ des casques bleus en jeeps et des dizaines de Rwandais.es les suppliant de ne pas les abandonner. Pourtant, c'est ce que nous avons fait, nous, le monde occidental, une fois

de plus : nous avons semé les graines de la discorde et de la destruction pour mieux régner et puis, nous avons abandonné ce peuple à une mort cruelle et certaine pour un million d'entre elles et eux.

Quand le FPR (Front patriotique rwandais) a repris le Rwanda, Paul Kagame a expulsé les ONG occidentales, il a refusé l'aide européenne pour « rendre justice » et a préféré se tourner vers un mode de justice traditionnel appelé Gacaca. Il invoquait la responsabilité des pays colonisateurs du Rwanda – notamment la Belgique – et de ceux qui ont des intérêts sur celui-ci – la France – dans l'organisation du génocide. Ces puissances occidentales ne devaient donc plus se mêler de l'avenir du Rwanda et encore moins de « sa justice ». En voulant se passer des Occidentaux, le Rwanda assumait alors sa volonté de se décoloniser du joug européen et entendait mettre en œuvre un retour aux racines

pré-coloniales; un processus de justice local, traditionnel dans le but de pouvoir restaurer le dialogue entre les victimes et les meurtriers, de pouvoir envisager un vivre-ensemble dans les villages, les communautés et de vider les prisons de ces milliers de personnes enfermées, dont des enfants.

Étudiante en droit, en faisant des recherches sur les Gacacas¹, je réfléchissais à ce que pouvait signifier un autre cadre de justice que celui que j'étais en train d'étudier. Je comparais en vain des concepts comme « la présomption d'innocence », « les preuves objectives », « les crimes menant à des peines de prison » avec une assemblée d'anciens assis dans les villages et tentant d'écouter les victimes et de faire parler les personnes ayant perpétrés des actes de violence, de meurtres, de tortures brutales. Je pensais alors que seul notre système judiciaire, hérité de l'impérialisme romain et napoléonien, était capable de « rendre justice ». Je ne connaissais pas encore les dominations systémiques et leurs biais et j'avais hâte de devenir avocate.

Il m'a fallu quitter le système

« J'étais jeune, j'étais idéaliste, je pensais que les tribunaux belges respectaient la dignité et les droits humains de toutes les personnes vivant sur son territoire... quelle gifle ! Quand le juge des référés m'a crié : "J'en ai marre de ces dossiers d'étrangers, je m'en vais », quand cette femme noire ayant volé une conserve pour donner à manger à ses enfants s'est vue punir de prison ferme alors qu'un dealer blanc multirécidiviste bien défendu quittait les lieux libres, quand les réfugiés harassés de raconter leur histoire pleuraient dans mon bureau en me demandant ce

qu'il fallait faire pour être enfin reconnus, quand cette femme devait subir la violence verbale de son ex-compagnon en face du juge qui n'est jamais intervenu,... A tous ces moments, mon être criait que non ça ce n'est pas « la justice » ! Il m'a fallu quitter le système pour envisager une autre forme de justice, celle qui parlait des gens, de leurs besoins. »² Et c'est précisément à cet endroit-là que j'ai commencé à me questionner.

Face aux limites de notre système judiciaire et pénal étatique – face à la criminalisation racialisée, à l'inefficacité de l'incarcération, à la reproduction des violences structurelles – une question s'impose : et si la justice pouvait être envisagée autrement ? Si elle avait déjà été pensée autrement ailleurs et dans d'autres temps ? Si on décolonisait/autochtonisait notre façon d'envisager la justice et de la rendre ?

Décoloniser la justice, cela veut dire : remettre en cause les fondements coloniaux de nos institutions judiciaires et pénales tout en reconnaissant la valeur des autres formes de justice, des pratiques communautaires et autochtones qui ont longtemps été marginalisées. Cela ne veut donc pas dire que d'autres modes de justice n'existent pas, cela veut juste dire qu'ils ont été effacés et qu'il est possible de les retrouver et de les reconnaître.

Rompre avec le modèle pénal colonial

Dans cette réflexion, la justice transformatrice est venue à mon aide pour faire le lien avec les justices autochtones. Car, depuis qu'elle est apparue dans les années 1990 en Amérique du Nord³, la justice transformatrice se base sur une autre vision de la « justice », une vision qui exprime que « le conflit appartient à la communauté ⁴ », et qui propose de répondre différemment à la violence et au conflit : de manière non punitive, non étatique, centrée sur la communauté, la guérison et la responsabilité collective. Elle propose cette vision inspirée « des pensées et des pratiques de justice autochtones, en particulier des premières nations d'Amérique du Nord et de certains peuples polynésiens »⁵. Alors revenons sur ce que signifie notre système pénal moderne,

tel qu'il a été imposé par les États coloniaux. Ce système, qui a traversé les siècles pour s'imposer à nous, repose sur la punition, la séparation et le contrôle institutionnel. Il crée une distance entre les personnes concernées : l'État se substitue à la communauté, les prisons remplacent la médiation sociale, et la réparation du lien disparaît au profit de la peine.

Les recherches et études féministes, abolitionnistes et autochtones, qui sont au cœur de la justice transformatrice, montrent que ce modèle :

- n'empêche pas la violence ;
- reproduit des inégalités raciales et sociales ;
- empêche les communautés d'exercer leur souveraineté et autodétermination juridique ;
- ignore la guérison, la prévention et les causes profondes des torts ou des conflits.

Décoloniser la justice⁶ consisterait donc à réhabiliter des modes de régulation sociale alternatifs : ancrés dans la communauté, centrés sur les relations, et orientés vers la transformation plutôt que la punition.

Racines autochtones

Les traditions autochtones du monde entier ont constitué et constituent encore une source majeure d'inspiration pour la JT. Elles ne sont pas reproduites telles quelles – par respect pour ces cultures et pour éviter l'appropriation – mais leurs principes ont nourri les mouvements abolitionnistes et communautaires qui sont à la base de la justice transformatrice.

Dans de nombreuses nations autochtones, le tort est compris comme une rupture d'équilibre : entre personnes, familles, clans, êtres humains et territoires. La réponse à une violence ou à un conflit va donc viser à restaurer ce lien, et non pas à punir un ou plusieurs individus. Cette guérison peut se faire de différentes manières en réinitiant un échange entre les parties impactées directement et indirectement, notamment par la tenue de cercles de discussion.

Les cercles ne sont pas uniquement des outils, mais une philosophie politique : tout le monde voit, tout le monde est vu, tout le monde témoigne.

A titre d'exemples, nous pouvons citer :

- Les cercles cree et ojibwe : un cercle créé pour faciliter des décisions collectives autour de l'acte ou des actes perpétrés et des réparations nécessaires.
- Les cercles yokuts et pomo (Californie) : qui consistent en des discussions guidées par des aîné-es pour essayer de restaurer l'harmonie dans la communauté.

Ces pratiques valorisent la responsabilisation volontaire et collective, la transparence, les besoins des victimes, la reconnaissance du tort causé, le soin relationnel et la compréhension systémique des causes des violences – autant de fondements qui aujourd'hui sont repris par les initiatives de justice transformatrice.

Ainsi, dans plusieurs traditions autochtones, « l'individu ne porte jamais seul la faute ». Une violence est le symptôme d'un dérèglement plus large lié à la pauvreté, l'exclusion, la perte de culture, des traumatismes historiques et transgénérationnels.

La justice transformatrice ne cherche pas à simplement imiter ces modèles, mais à s'en inspirer pour créer des pratiques qui soient contemporaines, contextualisées, et décoloniales.

Après plus de quinze années à accompagner des personnes victimes de violences, j'ai pu constater qu'ajouter de la violence (punition, prison, amendes, etc.) aux violences vécues ne contribuait nullement à enrayer son cycle mais au contraire ne faisait que le nourrir.

Au Canada, de nombreuses chercheuses et chercheurs se sont demandés pour quelles raisons les populations autochtones étaient sureprésentées dans les pénitenciers et y ont vu une nouvelle forme de colonialisme. Ils et elles se sont attelés à analyser ce phénomène et ont rapidement compris que le système judiciaire canadien (et donc colonial) « était loin d'être l'outil approprié pour faire face à

une telle crise »⁷, certaines voix se sont fait entendre pour mettre en avant la nécessité de revenir à des cercles de « guérison » utilisés par les peuples des plaines avant la colonisation.

Une justice à reconstruire depuis les communautés

Décoloniser la justice n'est donc pas simplement réformer la police ou les tribunaux : c'est carrément changer de vision, transformer notre façon de concevoir la justice. Les traditions autochtones du monde entier montrent que la justice peut être un processus collectif, relationnel, orienté vers la guérison, capable de prévenir et d'agir sur les violences à leurs racines.

La justice transformatrice s'inscrit dans cette lignée : elle cherche à répondre au tort tout en transformant les conditions qui l'ont rendu possible. Les expériences autochtones et communautaires nous rappellent qu'il existe d'autres manières – ancestrales, contemporaines, vivantes – de vivre, de réparer et de se protéger collectivement. ■

[1] Après le génocide de 1994, plus de 12.000 tribunaux Gacacas, tenus en plein air, ont permis d'impliquer les survivant-es, familles et voisin-es, de favoriser la vérité publique, d'assurer la réintégration de milliers de personnes. Malgré leurs limites – pression sociale, encadrement étatique – les Gacacas incarnent une justice locale fondée sur la vérité, la réparation et l'engagement communautaire.

[2] Extrait du discours d'expertise sur la justice transformatrice énoncé lors du procès-fiction de la Ligue des droits humains des 12 et 13 octobre 2025 au Festival des Libertés.

[3] Cf. dans ce dossier *Imag*, l'article de Juliette Léonard, « Ce que la justice transformatrice nous apprend », pp. 22-26.

[4] Citation de Nils Christie tirée de : Gwénola Ricordeau, *Crimes et peines. Penser l'abolitionnisme pénal*, Grévis, 2021.

[5] Tiré de l'ouvrage « Justice partout, Outils féministes pour répondre par nous-mêmes aux violences », coordonné par Camille Soffer et Celine Zuber, le passager clandestin, 2025, p. 22.

[6] « *Only the colonized can decolonize* » (Seuls les colonisés peuvent décoloniser), citation de la première ministre autochtone de la Justice et procureure générale du Canada, Jody Wilson-Raybould.

Dans le livre « Une véritable justice équitable, décolonisée par et pour les peuples autochtones » de Pierre Rousseau, Presses de l'Université de Laval, 2023.

[7] *Idem*, p. 35.



© Olivier Conrardy

Comprendre collectivement d'où vient **LA VIOLENCE**

Entretien
avec Sophie **HUSTINX**

Avocate puis médiatrice, Sophie Hustinx a co-fondé Kabane Collective avec Olivia Welke. C'est un espace où la Collective gère la violence et les conflits en cherchant des solutions personnalisées, plus créatives et surtout en dehors de toute vision punitive propre au cadre légal. La Collective y appréhende le conflit comme une leçon de vie et une opportunité de se confronter à différentes visions, au-delà des biais, des croyances et des idéologies dont nous sommes tous et toutes porteuses.

Les co-fondatrices et l'équipe d'intervention de Kabane Collective, de gauche à droite : Sophie, Gwendoline, Leila, Olivia, Diane et Delphine

Qu'est-ce qui vous a menée progressivement du barreau à la justice transformative ?

Sophie Hustinx : Ma dernière maîtresse de stage au barreau de Bruxelles me disait toujours : « Mieux vaut un mauvais accord qu'un bon jugement », parce que les parties qui s'accordent savent sur quoi elles veulent faire des compromis. Alors qu'un jugement relève d'un tiers qui décide à la place des personnes concernées.

Jeune avocate, j'ai réalisé que je participais à un système avec lequel j'étais en désaccord¹. C'est ainsi que je me suis formée à la médiation. J'ai ensuite travaillé comme médiatrice en milieu hospitalier et dans un planning familial. Ces 15 années d'activités m'ont transformée. J'ai accompagné beaucoup de femmes prises dans des cycles de domination, de violences psychologiques, économiques, administratives, qui sont difficiles à dénoncer et à prouver devant le système judiciaire.

C'est en accompagnant ces femmes que je me suis rendu compte qu'elles ne voulaient pas suivre un parcours judiciaire. Elles n'éprouvaient pas de désir de vengeance ou de sanction. Elles avaient besoin d'autre chose ; elles avaient envie que la violence s'arrête. Elles avaient envie de comprendre pourquoi elles s'étaient retrouvées dans de telles relations. Épuisées, elles cherchaient à se protéger et à se reconstruire. C'est ce qui m'a fait bouger.

Normalement, on ne fait pas de médiation familiale quand la violence est en cours, puisque la médiation se veut un lieu où les personnes se retrouvent à égalité et arrivent à défendre leurs propres droits. C'est une limite d'autant plus grande à la médiation que nous vivons dans une société où l'égalité existe peu. Très souvent, dans les relations de couple ou entre travailleurs et employeurs, les rapports sont asymétriques. J'ai donc commencé à chercher comment rétablir une forme d'égalité de la parole dans un cadre propice au dialogue. C'est ainsi que j'ai développé l'auto-défense juridique.

J'ai formé à la médiation, en transmettant la compréhension des dominations systémiques, l'écoute, l'auto-défense. Là aussi, j'ai constaté une asymétrie : une fois formés, les hommes n'avaient aucun problème à se lancer comme médiateurs alors que les femmes avaient moins confiance en elles. C'est pourquoi il m'est apparu important qu'on puisse s'entraider entre femmes intéressées par la gestion des conflits. L'idée de Kabane Collective est née, avec Olivia Welke.

Comment fonctionne Kabane Collective ?

Sophie Hustinx : C'est suite à une gestion de conflits de groupe qu'Olivia et moi avons fait naître Kabane Collective l'été 2024. Comme notre binôme ne pouvait pas répondre à toutes les demandes, nous avons décidé de faire appel à une équipe composée, à ce jour, de quatre médiatrices avec des profils et donc des biais différents.

La plupart des membres de notre équipe d'intervention a un travail rémunéré à côté de son implication bénévole dans Kabane la Collective. L'argent reçu après nos interventions, nous le versons dans une caisse de solidarité constituée pour répondre aux demandes de personnes sans moyens. Dans un premier temps, nous fonctionnerons sans subside public, mais à terme nous pensons qu'il est normal que la société prenne en charge l'accompagnement des victimes.

Nous sommes structurées en 3 pôles – les interventions, le care et la recherche – animés par des chercheuses, thérapeutes, psychologues et autres. Nous voulons développer ainsi une réflexion à la fois spécifique et globale sur nos interventions. D'une part, la réflexion spécifique porte sur la façon de prendre soin activement des personnes dans nos interventions, mais aussi de l'équipe. Le soin est une affaire de politique qui doit être pensée. D'autre part, la réflexion globale nous pousse à rester ouvertes à tous les processus de gestion de conflit et de justice qui font appel aux valeurs de la justice transformatrice et communautaire. Nous avons déposé une demande de bourse de recherche au Canada

pour aller observer les expériences de décolonisation de la justice qui ont lieu là-bas, qui dénonce entre autres la surreprésentation des personnes autochtones dans les prisons. Comment arrêter le cycle de violence qui s'est installé sur plusieurs siècles ? Sûrement pas en excluant ni en sanctionnant les auteurs des crimes et délits ! Des structures autochtones réfléchissent à comment faire en sorte que des personnes violentes dans leur famille ou dans leur couple puissent s'engager sur des trajets de guérison, de reconnexion aux racines, aux traditions, aux cultures. Nous avons envie d'y regarder de plus près parce que nous sommes persuadées que la violence est générée par un système qu'on ne parviendra pas à enrayer en se limitant à l'individu. On ne peut en effet pas demander à un agresseur de prendre individuellement la responsabilité de tout un cycle de violence.

La plupart des demandes que nous recevons ne nous sont pas adressées par des victimes directes mais par des personnes impactées indirectement. Ce qui confirme que non seulement les victimes mais le collectif entier sont touchés par le conflit. L'observer c'est déjà entrer dans la complexité de la situation en évitant une approche binaire.

Chaque situation nous demande un certain temps pour la comprendre. En fonction de ce que les personnes nous amènent, nous proposerons un dispositif adapté, qu'il soit interindividuel ou collectif. Mais avant, nous établissons un cadre de sécurité entre les personnes où elles peuvent s'expliquer entre elles en toute confidentialité, avant d'envisager si elles ont envie d'un deuxième cercle de réparation qui serait collectif, ou d'un troisième cercle. Bref, on adapte et on avance avec les personnes.

Il peut y avoir crime ou délit. Par exemple, des collectifs militants nous sollicitent pour des harcèlements sexuels ou des viols. Ils ne veulent pas faire appel à la police parce qu'il n'est pas question que des personnes fragilisées de leur collectif soient confrontées à une structure violente. Ils se tournent donc vers nous, car ils veulent régler le problème sans passer par le circuit punitif. Cela dit, il y a une différence entre ne pas vouloir faire

appel au système judiciaire et quand même être profondément imprégné par le système de sanction ; nous ne mesurons pas à quel point l'éducation bétonne ces références.

Des victimes d'une agression sexuelle peuvent se rendre compte que porter plainte à la police ne les aidera pas à guérir. Elles vont devoir témoigner, être exposées, avec le risque de ne pas être entendues dans leurs souffrances. A la place, elles auraient peut-être voulu se réfugier dans le silence, entreprendre une thérapie, en parler avec des amies. C'est là que Kabane Collective propose une autre voie, où on peut avancer en douceur, c'est-à-dire sans devoir contacter tout de suite l'agresseur. On peut d'abord mettre en place un cercle autour de la victime avec des personnes en qui elle a confiance, avec aussi des thérapeutes qui peuvent l'entourer. En ce sens, notre travail est sociétal et féministe : nous luttons contre les formes de domination en soutenant des personnes qui veulent aller plus loin, qui veulent guérir.

La justice transformative en est à ses débuts. Elle est toujours née à partir de petites impulsions suite à des besoins. En Belgique, des collectifs en dehors du système judiciaire essayent de créer des brèches, du vivre ensemble, de faire rempart à la violence étatique. C'est peut-être tout un monde qu'on ne voit pas, mais il existe. C'est ça la justice transformatrice : des ressources vivantes qui circulent, des partages d'expériences. Nous sommes toutes et tous capables de nous responsabiliser par rapport aux violences, en particulier envers les femmes, envers les personnes racisées.

Comment expliquez-vous que ce « monde » ne soit pas davantage connu ?

Sophie Hustinx : Je pense que la justice transformatrice reste confidentielle parce que le système classique s'empare de la violence. La victime entend souvent le même conseil : « Va à la police ! ». J'ai connu des victimes poussées à porter plainte malgré leurs réticences, puis qui, dépossédées de leur histoire, ne pouvaient plus retirer leur plainte.

Je pense qu'il y a aussi une peur de ce qui pourrait ne plus être sous contrôle. On a créé une dépendance au système judiciaire, que ce soit aux niveaux familial et pénal. Or, il est des délits et des infractions qui pourraient ne pas être réglés par le judiciaire. Les meilleures médiations sont celles où les gens se sentent en sécurité. J'ai vu des médecins qui, en dehors du cercle où s'exercent les pressions liées aux assurances, à leur réputation, à l'institution, n'auraient jamais pu dire qu'ils se sentaient responsables de ce qui s'était passé. Par contre, dans le secret de la médiation, ils pleuraient avec les familles en reconnaissant leur échec. C'est pour cette raison que nous insistons sur le soin à procurer au cœur de nos cercles ; nous croyons que, contrairement à la punition ou à la menace de punition, les personnes iront loin dans la responsabilisation si on a pris soin d'elles, si elles se sentent en sécurité.

Peu à peu, la justice transformative reçoit des signes de reconnaissance. Le fait que de plus en plus d'associations, de plannings familiaux, de médecins orientent des personnes vers nous le démontre.

Quelle est votre approche de la violence et du conflit ?

Sophie Hustinx : La violence, c'est un cycle, c'est une énergie. Elle ne vient pas de nulle part, elle n'émerge pas soudainement comme la colère.

Le système pénal ne s'attaque pas aux racines de la violence et n'essaie pas de la comprendre. Il fait en sorte qu'elle ne se multiplie pas ou qu'elle s'arrête. Cependant, la récidive atteint les 50 % quand il y a peine de prison. En revanche, la justice transformatrice cherche à comprendre, avec la victime, l'agresseur et les personnes qui les entourent, d'où vient la violence : quel schéma de domination se répète, comment l'endiguer ensemble ? Face au système judiciaire et à la peur de la punition, l'agresseur se défend, ment peut-être, n'exprime pas ce qu'il ressent et pense. De notre point de vue, tant l'agresseur que la victime ont besoin d'être accompagnés. Et en cela, nous nous attaquons à la récidive.

Dans notre société, on nous apprend à éviter le conflit et à en avoir peur. Non seulement on associe à tort le conflit à la violence, mais on reste dans une logique binaire de gagnant-perdant. A Kabane, nous pensons que le conflit fait partie de la vie, qu'il nous fait évoluer. La médiation ne réfléchit pas en « ou » (« c'est lui qui dit la vérité ou c'est elle ») mais en « et » (il et elle ont raison à leur endroit).

Comment faites-vous pour éviter de reproduire, malgré vous, une forme de domination dans vos interventions ?

Sophie Hustinx : Nous savons que nous devons y travailler toute notre vie. Le fait de travailler dans la matière du conflit me permet de me remettre constamment en question. C'est pourquoi je pense que le conflit est une dynamique transformatrice. Le conflit nous fait évoluer : quand j'accompagne les gens comme médiatrice, je leur tiens la main pour creuser ce qui frotte, ce qui est inconfortable. C'est entrer ainsi dans toute la complexité des relations humaines, y compris les rapports de domination, visibles et moins visibles.

Une des issues est de travailler en collectif, pour continuer à nous nourrir d'autres visions, avancer sans rester sur nos biais ou nos idéologies. ■

Propos recueillis par **N. C.**

[1] Lire « Et si on décolonisait la justice ? » de Sophie Hustinx, en pages 26-29 de ce dossier *Imag*.

LA PALABRE :

un rendez-vous à la société

*La palabre est une parole/mise en scène
qui produit les lieux de croisement,
qui explose, expose, apaise
et donne rendez-vous au futur.
Médiation imparfaite, elle peut être le lien
entre création et responsabilité, devoir
et justice, restauration et instauration
d'une parole ou d'une vie.
Et finalement, loin d'être une pratique
exotique, elle serait un adjuvant
pour la plupart des penseurs de la justice
restaurative et même des professionnels
de la santé comme ces médecins américains
qui font d'elle un modèle
pour « la santé globale »¹.*

Le plus souvent, nous assure-t-on, réduire la justice à la punition, relève de la bêtise. C'est ce que nous affirme Robert Musil dans sa conférence intitulée *De la bêtise*. « Dans un Manuel de psychiatrie naguère bien connu, à la question : 'Qu'est-ce que la justice?', la réponse suivante : 'C'est que l'autre soit puni ! » était citée

comme un exemple d'imbécillité notoire ; aujourd'hui en revanche, elle constitue le fondement d'une conception du droit surabondamment commentée »². Une autre forme de justice est la palabre africaine qui n'adopte pas uniquement « la bêtise de la punition » mais, en se définissant comme le lieu de croisement, le temps d'apaisement et d'embrasement, donne l'exemple d'une justice restaurative.

Le lieu de croisement

Avant d'être le lieu de la circulation de la parole, la palabre est d'abord l'investissement d'un espace physique dans lequel l'histoire de la nature et celle des hommes se croisent. L'inscription des hommes dans cet espace va donner à celui-ci un caractère spécial. La palabre ne se tient pas n'importe où, le lieu où elle se tient indique derrière l'espace physique des

multiples symbolisations. Une palabre ne se tiendra jamais dans une cuisine. Elle se tient dans un lieu investi d'autorité (la place du village, la maison du chef ou des plus anciens, la proximité des cimetières pour prendre presque à témoin ceux qui ne sont plus présents physiquement, la limite entre deux villages, etc.). Cette histoire de la nature rencontre celle des hommes et, dans l'exercice de la palabre, la nature est un acteur actif dans la mesure où elle devient témoin et même parfois juge dans le cas des ordalies où l'on demande à la nature de démentir ses propres lois. En se tenant dans un endroit bien défini, l'événement de la palabre « produit des lieux ». Qu'est-ce que c'est que produire un lieu dans l'histoire du conflit (palabres agonistiques) ou dans le sillage d'une alliance matrimoniale dans le cadre des palabres iréniques ?

Un espace semble donné quand un territoire lui est construit par des normes, des frontières, des interdictions et de la manière dont on peut se l'approprier. Mais entre l'infinité de l'espace et la finitude de tout territoire, on peut dégager la notion de lieu qui intéresse la palabre en ce qu'elle est justement une productrice des lieux. Qu'est-ce qu'un lieu ? Est-il donné ou produit ? Et qu'est-ce qui fait qu'à l'intérieur d'un territoire nous puissions dégager un lieu ?

Avant de définir notre conception du lieu, nous aimerions affirmer que la notion de « production du lieu » a été utilisée par Michel de Certeau dans son livre *L'écriture de l'histoire*. Michel de Certeau affirme : « *Par lieu, j'entends l'ensemble des déterminations qui fixent ses limites à une rencontre de spécialistes et qui circonscrivent de quoi et de quoi il leur est possible de parler*

quand ils traitent entre eux de la culture »³. Pour Michel de Certeau, produire un lieu signifierait donc dévoiler les strates du discours, les agents et les déterminations qui nous font choisir de parler, d'analyser et d'éliminer ce qui nous paraît important ou accessoire. La production du lieu est ainsi, dans cette perspective, une opération de dévoilement et de critique. Un autre type de rapport au lieu, surtout du discours, a été étudié par Michel Foucault dans *L'ordre du discours*. La *production du lieu d'un discours* est relative à celui qui le « tient » : à celui qui exerce la police du discours en contrôlant ses régimes de production et de surveillance. Il établit ainsi le jeu des règles et les procédures ainsi que des critères et lignes de démarcations. Pour nous, la *production d'un lieu* durant la palabre ne doit pas être restreinte au seul discours, mais ouvre un espace de rencontre entre les règles et leur transgression. La production du lieu dans notre perspective ne pourra donc pas être comme celle de Michel de Certeau et Michel Foucault, elle pourrait être très bien résumée par le commentaire que fait Rolf Elberfeld de la notion de « Basho » (le lieu) tel que la définit le philosophe japonais Nishida Kitaro : « *Le lieu exprime la dimension qui est à la base de toute relation – qu'elle soit intérieure ou extérieure[...]. Le lieu est la condition de la possibilité de toute relation sans pour autant entrer dans cette même relation.* »⁴ Produire un lieu dans la palabre sera donc pour nous de faire attention non seulement à l'émergence des conditions de possibilité de toute relation, mais aussi et surtout à ce qui se situe « entre-deux » et qui exprime à la fois les limitations mais aussi les possibilités de franchissement et de transgression.

Avant d'être un acte d'échange langagier et normatif, la palabre est une question de territoire et d'espace. Le « territoire » de

*Tandis que la justice punitive ne se mêle
que de la crise présente, de la seule
transgression de la loi et ne se tourne
vers le passé que pour appliquer
une jurisprudence, la palabre, quant à elle,
plonge dans l'histoire, dans la mémoire et,
comme dirait Castoriadis, dans le magma
imaginaire d'une société.*

la palabre est limité, borné symboliquement, encadrant les gestes qu'on peut ou pas utiliser pendant l'accusation, la plaidoirie ou le témoignage ; les palabres ont toujours des codes. Mais immédiatement, il peut aussi y avoir dans un même lieu la transgression des codes. À la parole ordonnée et bien articulée peut surgir le rire, l'ironie ou un événement comique. A ce lieu où il n'est pas possible de circuler d'un endroit à un autre, il peut y avoir la rupture des codes et une circulation inattendue, par exemple un chien qui s'introduit dans l'espace de la palabre et urine à côté du pied de l'un des dignitaires. La palabre est donc la production des lieux qui sont en fait des « entre-deux ».

Le temps d'embrasement

Les êtres doués de parole, de volonté, de désirs et de peurs se définissent comme des sujets ayant des projets. Dans ceux-ci se trouve la violence sous forme réelle ou symbolique. Ce rappel nous indique que, comme le dit l'historien Wilhelm Schapp, « l'histoire d'un homme ne surgira jamais non plus dans le vide, de manière à ce que l'homme seul surgisse, mais elle surgit dans un environnement, sur l'arrière-plan des histoires des autres, qui finissent par se perdre d'une manière ou d'une autre dans l'horizon ; de sorte qu'on peut avoir l'impression qu'entre toutes les histoires il y a une connexion proche ou lointaine »⁵. Vivre, c'est être enveloppé dans des récits, c'est vivre sa condition humaine comme étant un « tissu d'histoires » dont les fibres se dénoueront à l'occasion des crises. Et quand on est « empêtré dans des histoires » aussi bien celles qui nous précèdent quand nous arrivons à la vie que celles qui se tissent autour et en nous, la crise – dont la palabre est la mise en scène et la mise en sens du conflit – devient la médiation par laquelle une société accède à la maturité.

La palabre est anamnèse ; l'occasion de rappeler les récits constitutifs, les alliances et contre-alliances, les trahisons et

les dettes antérieures. Ce rappel constitue à la fois une mémoire pour tous et une mémoire vécue différemment par chacun. Ce qui s'est passé est une dette que doit solder ce qui se passe dans le présent. Tandis que la justice punitive ne se mêle que de la crise présente, de

la seule transgression de la loi et ne se tourne vers le passé que pour appliquer une jurisprudence, la palabre, quant à elle, plonge dans l'histoire, dans la mémoire et, comme dirait Castoriadis, dans le magma imaginaire d'une société. La mise en scène de l'embrasement durant les séances de palabres – les paroles de défense ou d'accusation, les témoignages, des paroles vraies et des mensonges, les anamorphoses entre ce qui est dit et ce qui est occulté, les cris, les soupirs, les éclats de voix, les simulations des luttes physiques – rappelle que l'embrasement est un moment clé qui met la société au-devant d'elle-même. L'embrasement lors de la palabre produit l'histoire, encadre une mémoire, rappelle à la fois les dettes antérieures et les promesses futures, c'est le moment où le face à face, le corps à corps, le « dent pour dent » donnent une place au 'Tiers instituant' qui met *en sens* et *en scène* les dettes d'une société et les anticipations futures. La palabre enseigne à nos contemporains qu'une société ne peut vivre sans dettes et sans anticipations.

La palabre devient ainsi une clinique sociale dans laquelle les symptômes de ce qui arrive à la société sont examinés publiquement, contradictoirement, pas au nom de la loi abstraite imposée/négociée par l'Etat, mais au nom de la société dont les multiples relations ont été ébranlées (et dès lors, méritent d'être réparées). Le volet de la réparation, de la restauration, est ici plus important que le volet punitif. On pourrait conclure que, durant la palabre, l'embrasement n'est pas l'écrasement mais une mise en scène, une mise en sens, une conjugaison du passé, une évaluation du présent, une anticipation du futur, une clinique qui évalue les symptômes, et surtout une poétique qui crée, répare, restaure, instaure et qui rend la dignité aux êtres en conflit et surtout ceux qui ont subi le tort.

Le temps d'apaisement

La palabre qu'elle soit irénique (à l'occasion d'une vente ou de la dote lors des mariages) ou agonistique (celle qui est là pour résoudre la crise et apaiser la violence et les injustices) se décline toujours comme une transaction. Durant celle-ci et après l'embrasement, la société fabrique les manières d'apaiser et de prévenir le crime. La première est l'invocation de l'agentivité abstraite. Par exemple, à l'intérieur d'une famille quand il y a eu des crimes abominables comme le fratricide, on déchargera une partie de la responsabilité pénale sur une entité abstraite afin que la société elle-même puisse panser ses plaies et que le criminel soit moins affecté : on dira que le criminel a été utilisé par un mauvais génie qui est la cause efficiente du crime. Le criminel est juste une cause matérielle qui a été utilisée par cette cause efficiente d'origine mystique.

La deuxième forme d'apaisement est la reconnaissance de la victime. Pour éviter les récidives dans certains cas, le criminel doit être puni. Cette punition n'est pas destinée à le détruire mais à l'instruire. Chez les Beti du Cameroun, celui qui était coupable de fratricide était définitivement chassé du village, mais par le jeu des alliances matri- et patrilinéaires, on trouvait au criminel une société d'accueil. Et dans ce cas, le criminel devait aller s'établir chez ses oncles maternels. Il recommencera une nouvelle vie là-bas, mais n'étant pas dans sa lignée patrilinéaire, il ne pourra jamais bénéficier de la propriété foncière.

La manière d'ajournement

La palabre n'a pas pour ambition de régler tous les problèmes de la société. Elle ne donne pas une théorie déontologique qui nous dira au détail près les devoirs, elle n'adopte pas une vision téléologique qui vise uniquement le bien de la société lors d'une crise.

La palabre serait le lieu où les sujets qui sont les acteurs et les symboles qu'ils génèrent se mettent en scène non seulement pour parler mais surtout pour imaginer et créer. Cette imagination est là pour donner un autre rendez-vous à la société. La plupart des théories de la décision s'occupent, s'agissant de la justice,

de la manière dont les jugements sont rendus lors des crises. Mais ce qui nous paraît important dans le cas de la palabre, c'est non seulement la place de l'imaginaire mais surtout celle de l'imagination. Ricoeur nous dit que « *c'est dans l'imagination que d'abord se forme en moi l'être nouveau. Je dis bien l'imagination et non la volonté. Car le pouvoir de se laisser saisir par de nouvelles possibilités précède le pouvoir de se décider et de choisir* »⁶. La palabre se veut une médiation imparfaite, elle est une parole inachevée, une parole d'ajournement, un rendez-vous (futur) dont l'ambition est de restaurer la relation, d'instaurer une parole, d'établir des récits qui fonderont les actions, les décisions et les niveaux de reconnaissance de ceux qui ont subi le tort.

Dans le cadre de certaines palabres africaines, l'exemple de cet inachèvement est bien exprimé dans cette formule prise chez des Beti. Quand un jugement est prononcé pendant une séance de palabre, celui-ci est reçu comme une solution provisoire au problème posé, et une question à ce qui pourra arriver après. Pour exprimer le consensus – en fait, un consensus qui est bien provisoire pour que la société puisse avancer – ils diront : « Nous sommes d'une même voix mais avec des gorges différentes ». Nous sommes d'une même voix – par conséquent, on peut collaborer, avoir un projet social commun, restaurer la dignité de ceux qui l'ont perdue – mais chacun doit garder sa singularité et sa particularité. La palabre est ainsi un rendez-vous aux palabres futures, autrement dit, la mise en scène, la mise en sens et la circulation de la parole doivent être des horizons permanents. ▀

[1] Patrick Luan & Paul Reed: *La Palabre, A New Schema for Global Health, In Disaster in Medicine and Public Health Preparedness*, Volume 10, Issue 4, August 2016, pp. 541-543.

[2] Robert Musil : *De la bêtise*, Paris, édition Allia, 2000, p. 39.

[3] Michel de Certeau : *La culture au pluriel*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1974, p. 268.

[4] Rolf Elberfeld : *Nouvel ordre du monde, lieu et monde mondial chez Nishida*, Augustin Berque (ed); *Logique du lieu et dépassement de la modernité*, Ousia Bruxelles, 2000, p. 143.

[5] Wilhelm Schapp : *Empêtrés dans des histoires, L'être de l'homme et la chose*, Paris, Cerf, 1992, p. 124.

[6] Paul Ricoeur : *Du texte à l'action*, Paris, éd. du Seuil, 1986, p. 302.

C'est l'histoire de voyages INTÉRIEURS [3/3]

Ahmed **TALBI**

*Ahmadowa, fils de Omar, fils de Ali, fils de Fadel
Fils de Mohamed, fils du Saint Ayyach
Habitant de la falaise
Fils d'Elkhedem, fille d'Ahmad, fils de M'barek
Fils de Bashir, le généreux*

Danièle **CRUTZEN**

*Fierté de mille passagères aux pieds mouillés, aux pieds écornés
Petite mère d'Henri
Au cœur d'Anna, aux sanglots d'Ibrahim
Jalalabad dans la nuit
Le dernier cerf-volant de Ghazni*



C'est l'histoire d'un homme qui prête une chèvre à son ami dans le besoin. N'ayant plus de nouvelles de lui et s'inquiétant de ne pas voir revenir son dû, il décide de lui rendre visite à l'improviste. Il trouve la chèvre attachée à un piquet par une corde, broutant paisiblement à quelque distance de la maison. Il interroge son ami qu'il trouve en bonne forme. Pourquoi ne lui a-t-il pas ramené sa chèvre ? Celui-ci répond : « C'est parce que la corde ! »¹.

La corde symbolise ici *la règle pour la règle* : parler de la corde plutôt que de la chèvre permet de noyer le poisson, d'opposer la forme plutôt que de traiter le fond du problème.

Il manque l'école tous les vendredis pour des raisons médicales impérieuses, dûment justifiées et connues de l'établissement.

Le poids du silence – qu'on administre parfois en cure, comme un jeûne – finit par produire la mise en mots. Des professionnels en dialogue avec des MENA (mineurs d'âge non accompagnés) du Centre d'accueil Les Hirondelles à Assesse témoignent : "Nous apprenons à compléter cette mise en mots par la mise en scène et la mise en récit. C'est notre façon de rendre ce réel supportable, de nous le réapproprier par l'imaginaire et l'action".

Par ailleurs, il s'applique à obtenir de bons résultats, notamment en vue d'être dispensé de certains examens. Mais cette année-là, l'école décide d'ajouter à son règlement une règle générale limitant le nombre d'absences, même justifiées, pour accorder les dispenses. La corde, aussi injuste qu'intraitable, s'impose a posteriori : elle va déclencher le décrochage.

Le système se réfugie dans la procédure : tant qu'elle est respectée, on est protégé ! « *C'est un travail, attention à préserver notre gagne-pain ! Nous sommes des professionnels de la relation.* » Celui que j'accompagne ne doit pas connaître trop de choses sur moi. Si je révèle qui je suis vraiment, il risque de découvrir que je suis globalement une arnaque. La plupart des professionnels mettent aussi un certain temps à lever le lièvre de l'arnaque à laquelle ils contribuent, prise de conscience dont l'intensité va généralement de pair avec celle de la culpabilité. Or, la plupart des jeunes avec lesquels nous travaillons ont une autre histoire. Ils ont moins à faire avec la culpabilité, et davantage avec la honte, dont l'exigence est plus immédiate, plus explicite et active.



Nous nous surprenons à dire : « *ce jeune, on l'a perdu* ». Mais la formule est bien plus intéressante si on la renverse : c'est lui qui nous a perdus ! Ou mieux encore : comment faire pour qu'il ne nous perde pas ? La colère de ce jeune, dont les références éducatives manient habilement la culpabilité, fait mine de nous exonérer d'une faute par ignorance, mais c'est en fait pour mieux nous y renvoyer : « *Même si les gens que Dieu a créés ne veulent pas de toi, ce n'est pas leur faute car ils ne connaissent pas Dieu* ». La culpabilité est ici un moteur. Il faut qu'on se sente coupable ! Or la plupart des jeunes n'ont pas ce conditionnement.

Le malentendu est au moins double. À contretemps, alors qu'ils sont occupés à passer à autre chose, nous leur reprochons de ne pas culpabiliser. C'est que notre conception de la responsabilité individuelle implique de chercher et d'isoler un coupable. Alors que dans leur culture, la plupart du temps, l'honneur est dans les actes d'une responsabilité collective.

Taire et se taire

Comme ce jeune encore un peu maladroit dans sa mise en scène, nous noyons le poisson dans le blabla. C'est que les mots sont notre meilleure manière de mettre les choses désagréables à distance. Alors que l'honneur d'un homme se mesure à sa capacité à taire et à se taire. C'est en effet dans le silence que nous prenons le risque majeur : celui de nous montrer tels que nous sommes, c'est-à-dire de nous rappeler que nous sommes égaux – devant lui, comme devant la mort.

Le surgissement du réel a souvent lieu en silence, là où on ne l'attend pas : une décision négative, qui a pour conséquence, *in*

fine, la mort d'un parent ; le déménagement de lieu en lieu, qui révèle le projet d'abandon imminent ; le départ en ambulance d'un jeune en tentative de suicide, qui déclenche un revival du trafic d'organes en Libye ; etc.

C'est le regard perdu de celui que nos mains renvoient à sa condition de pantin anonyme. C'est ce jeune qui a l'audace de refuser de subir le même sort, qui refuse qu'on s'en mêle, qui prend la main : il nous informe qu'il est en partance en retirant préventivement des murs toute trace de sa présence.

Récit-miroir : La savonnette

De son arrivée à son départ, il se positionnera en fin de non-recevoir. Il déclare « être bien » au Centre, mais hormis au cricket, il ne participe à rien, communique le strict minimum nécessaire à ses besoins, esquive la scolarité et gère ses affaires en toute autonomie. Il ne compte sur personne d'autre que lui-même.

A première vue famélique et maladroit, moqué par les anciens, il finit par devenir la tête pensante du groupe. Respecté et écouté, il n'hésite pas à se servir de son charisme pour commanditer ses actions stratégiques. Les jeunes l'appellent « Baba ».

Il montre beaucoup plus d'habiletés qu'il n'y paraît, surtout si c'est drôle. Il est sensible à l'humour second degré. Pris en « flagrant délit » de polissonnerie en groupe sur une photo de doigt d'honneur généralisé, il fait semblant d'être honteux, puis rit de bon cœur.

© Massimo Bortolini



C'est un extra-terrestre ! Il vit la nuit et fait semblant de ne rien comprendre. Très à l'aise avec le confinement, il n'a pas vraiment besoin de contacts avec le monde extérieur – à part ses proches à Anvers. Il vit de son côté, en parfaite confiance et conscience de soi.

Il prépare sa sortie et ne communique plus avec sa tutrice. En décrochant les affiches qui portent son nom (étiquettes de porte, jour de lessive, etc.), il prévient à sa manière qu'il va prendre la tangente. Après une première fugue de six mois, il demande à revenir au Centre. Avant de disparaître pour de bon et sans crier gare quelques semaines plus tard.

Les registres verbaux sont des privilèges. Le silence est égalitaire.

On invente qu'ils nous comprennent

Nasreddine Hodja rencontre quelqu'un dans la rue et se met à lui parler longuement. Alors qu'il prend congé de son interlocuteur, il lui demande : « Mais qui es-tu ? » L'autre, surpris, lui demande : « Si tu ne me connais pas, pourquoi as-tu parlé si longuement avec moi ? » Et Nasreddine s'explique en toute simplicité : « Ton turban est le même que le mien, ton habit pareil au mien, ta barbe semblable à la mienne. J'ai cru que j'étais la personne que j'ai rencontrée. Et je voulais avoir une petite conversation avec moi-même. »

Guy Ausloos², psychiatre systémicien, observe que les jeunes reproduisent souvent en institution le rôle qu'ils avaient dans leur famille. Ce sont des révélateurs d'eux-mêmes, en même temps que de très fins observateurs des rôles que nous endossons et des figures que nous incarnons. Ils sont généralement très accueillants, mais si on ne joue pas le jeu, ils peuvent tout simplement se passer de nos fictions : nous pouvons rester dehors !

Que s'inventent-ils pour supporter le réel ? Parfois, ils décident de ne plus nous voir. Ou alors, ils voient autre chose. Par exemple, ils inventent qu'on se tracasse pour eux.

Il peut appeler plusieurs fois par jour pour faire état de son itinéraire. Il se persuade qu'on se tracasse pour lui. Il va jusqu'à prétendre que son tuteur le « harcèle » et l'appelle tout le temps : il dit que ça devient lourd.

Lui est impressionné qu'on se soit déplacé pour lui : « *Vous êtes venue jusqu'ici juste pour me voir !* »

Un jeune Guinéen joue au Jamaïcain perdu en Belgique. Un grand Afghan, tout juste transféré en semi-autonomie en ville, se fait appeler Alex sur Facebook et poste sa photo devant la cathédrale de Namur. Un jeune Camerounais aux accents bagangté joue au gangsta à capuche, mais voudrait pouvoir s'offrir un petit lapin.

Certains vont plus vite que d'autres pour « faire la route », selon qu'ils se considèrent ou non autorisés à le faire. Il semble d'ailleurs que cette autorisation se décline en plusieurs couches : personnelle, familiale, communautaire, etc.

Nous comprennent-ils vraiment ?

C'est quand la tentation de la rupture s'insinue dans nos pensées et transpire dans nos pratiques, que le groupe se positionne le plus clairement en faveur de la négociation. Que les adultes se positionnent bien ou mal, négocier est toujours un moindre mal.

Les jeunes exilés n'ont d'autre choix que de choisir de rester « dedans ».

C'est leur manière de supporter le réel. Et c'est la raison pour laquelle, dans nos milieux professionnels de l'accueil des MENA, le geste d'exclusion est plus intensément violent encore qu'ailleurs.

Dans la même semaine, un jeune reçoit une décision négative qui met fin à toute perspective, deux autres sont transférés sans statut pour raison de majorité. Le plus ancien du groupe remet un C4 symbolique à son éducateur : deux battes de cricket qu'ils avaient achetées ensemble.

L'énigmatique manie l'ellipse et engage la réciprocité dans la communication : tu fais 50 % de l'effort de compréhension ; je fais les 50 % restants.

Récit-miroir : L'Énigmatique

Il arrive suite à un transfert disciplinaire, énigmatique, avare de mots, en mode désabusé. C'est un jeune homme cultivé, qui prend le parti de faire son bout de chemin avec philosophie. Son visage semble exprimer l'agacement et la frustration, voire l'hostilité, mais il se transforme dès qu'on entre en communication avec lui. Durant plusieurs mois, il est martyrisé par la gale, puis par une réaction cutanée aux traitements.

Aimable, poli, assertif et rituel – parfois découragé – il est sérieux et rigoureux. Quand ça ne va pas, il s'enferme dans sa chambre. Il peut exprimer une forme d'agressivité par sa posture et ses gestes. Il tolère difficilement le bruit – et donc les jeunes qui font du bruit. Il appelle l'éducateur en cas de besoin. En l'absence de réponse, il règle les choses à sa façon.

Il semble comprendre beaucoup de choses, mais l'expression reste difficile. Il est assidu à l'école, n'hésite pas à lancer des discussions, parle de sa vie : il veut progresser. Quand il n'est pas compris, il abandonne rapidement, mais revient souvent pour une nouvelle tentative.

Il apprend vite, a beaucoup d'humour. C'est une personnalité à rencontrer sur son terrain instruit. Il semble entretenir son mystère : l'ellipse est sa marque de fabrique. Il délivre ses messages par bribes pour tester la bonne intelligence de son interlocuteur, mais aussi son intention de s'inscrire dans la réciprocité. Il ne termine pas ses phrases : à charge pour l'autre de faire la moitié du chemin. La rencontre se mérite.

-Est-ce que tu connais les montagnes ?

-Oui !

-Janrouzi³ !

Décodage improbable, qui fait rire tout le groupe : « Je fais l'effort de partager avec toi quelque chose qui m'est cher, à toi de chercher à compléter... car c'est la qualité de ton effort qui va m'indiquer la valeur que j'ai à tes yeux ».

Privés de leurs propres « mots », les jeunes s'expriment par des mises en situation où ils se re-crésent considérés et reconnus. Le jeu de rôle fonctionne très bien pour canaliser la colère quand on se sent blessé ou bafoué.

Dans les conditions d'accueil communautaire qui leur sont imposées, ils semblent préférer la résolution collective aux techniques de développement personnel que nous préconisons : la dimension individuelle est, à tout le moins, suspecte, volontiers moquée ou caricaturée.

Si la dissonance culturelle n'est pas identifiée, le biais des stéréotypes risque alors de précipiter nos observations dans des raccourcis bâclés. Par exemple, nous allons attribuer tel comportement à une mauvaise énergie, alors que le lien avec le réel exige une interaction globale bien plus complexe.

Quand un grand ténébreux « fait l'enfant », lui qui ne donne généralement accès qu'à la surface de lui-même et dissuade quiconque de poser des questions incongrues, qu'allons-nous inventer pour attribuer du sens à cette divergence ? A la relecture des comptes-rendus, bilans et commentaires le concernant, il apparaît que nous allons l'interpréter au gabarit de son voisin de chambre, comme un chiffon teinté à la lessive par un vêtement décoloré : une première fois, son comportement est évoqué en lien avec la culture malinké de son compagnon de chambre ; celui-ci étant remplacé par un fumeur invétéré, le même comportement est associé à la consommation ; quand il héberge un plus jeune compatriote, c'est à son immaturité que nous allons nous intéresser. Mais dans les faits, le grand ténébreux n'a besoin de personne pour se réinventer en « grand enfant ».

Récit-miroir : Le Ténébreux

Le foot est son rêve. En mode fuite, marqué par le stress et visage fermé, il donne le change pour estomper son hyper-émotivité. Il est aussi souriant que ténébreux. Ses yeux reflètent une colère rentrée. Il fume beaucoup, se mêle peu aux autres.

Vendu comme esclave ; il a subi le travail forcé en Libye. Il a aussi connu la jungle de Nador au Maroc et bien d'autres épisodes traumatisants. Il dit avoir vu beaucoup de gens devenir fous. Les séquelles d'une grave blessure à la jambe le font souffrir, il a des maux de tête violents et des douleurs fantômes. Il a beaucoup de mal à évoquer les faits qui l'amènent à demander une protection. L'hypnose semble avoir un effet bénéfique sur la « gestion » des images obsédantes.

Francophone, éduqué, il communique avec courtoisie. Bon élève, il met en avant la perspective d'un diplôme. C'est son objectif. C'est aussi l'objet du litige qui a dégénéré jusqu'à le pousser à l'exil. Il y investit sa quête de revanche et de reconnaissance. Malgré quelques difficultés en mathématiques et en lecture, il évolue vite. Il fréquente régulièrement l'école de devoirs, tissant un lien de confiance avec un bénévole. Il ne connaît rien à la Belgique, mais s'adapte avec aisance.

Ses douleurs sont amplifiées par des reviviscences de la jambe mutilée. Il ne supporte pas le plâtre. Le groupe évoque une attaque de magie noire car son pied ne guérit pas. Il finit par être hospitalisé pour une suspicion de septicémie. Les séquelles de ses blessures sont probablement irréversibles. Les rêves de foot sont au placard. Il en est profondément affecté.

Transféré à sa majorité dans un centre pour adultes, il ne tarde pas à recevoir le résultat négatif de son recours.

Bouleversé par les gestes de solidarité qui lui sont adressés, il est parrainé et réussit son année scolaire. Le « pire » est arrivé : il est contraint d'entrer dans une autre dimension de lui-même. Ce n'est pas la fin de l'histoire. Il est toujours là, et surtout il n'est plus seul.



© Danièle Crutzen

Que reste-t-il quand tout fout le camp ?

Nasreddine Hodja se vantait de son pouvoir magique : « Ma foi est tellement grande que si je dis aux pierres, à un arbre, de venir ici, ils viendront ». Quelqu'un répliqua : « Tu nous racontes des histoires ». « Pas du tout. Si je dis à ce chêne de venir immédiatement ici, il viendra ». Ses amis lui demandant de s'exécuter, il se tourna vers l'arbre et il ordonna : « Viens vers moi ». Évidemment, l'arbre ne bougea pas. « Mes chers amis, dit alors Nasreddine, notre religion nous enseigne la modestie. Si le chêne ne vient pas à nous, nous pouvons aller au chêne. »

La morsure de l'humiliation peut être douloureuse quand le grand projet est à l'eau, que les derniers repères ont volé en éclats, que ce qu'on croyait n'est pas. Les *harragas*⁴ ont rebaptisé l'Europe le cimetière des rêves.

Quand la magie n'opère pas, Nasreddine Hodja en appelle à essayer la modestie... qu'il désigne comme un honneur. Il s'agit d'esquiver la face avec grâce et légèreté. C'est un art auquel il faut s'exercer dès le plus jeune âge.

Notre cher et unique *recordman* du transfert disciplinaire pour courroux aggravé est dans un registre nettement moins léger quand il s'agit de nos amnésies historiques. Une stagiaire non avertie ayant fait un commentaire, disons peu éclairé, sur une image de barque à la dérive pleine de migrants africains, se prend une volée de bois vert, qu'il faudra canaliser tout l'après-midi. Sa parole, trop rationnelle, est jugée condescendante et se voit emportée par un tsunami émotionnel, attisé par un passé colonial douloureux. Sur ce sujet, nos bouches ne sont pas (encore) autorisées, surtout celles qui ont une intention relativiste. Nous apprenons.

La mise en récit que la culture *gnawa* fait de cette même histoire de l'esclavage produit a contrario, une fois par an au Sahara,

un rituel de rassemblement des anciens esclaves avec les femmes et les enfants, descendants de leurs anciens maîtres. Les hommes noirs sortent dans les rues du village avec des instruments de percussion qui rappellent les chaînes d'entrave. Ils marchent en chantant des chants religieux, entourés par les femmes et les enfants, perpétuant ainsi la mémoire – celle de l'esclavage mais aussi celle des interactions intimes entre les femmes et les esclaves (notamment dans le fait qu'elles allaient les nourrissons que les esclaves ne pouvaient nourrir après leur labeur). La commémoration est à la fois la revendication d'une histoire, et la reconnaissance du fait que de nombreux esclaves et hommes libres ont été frères de lait.

Il faut rire de tout. C'est extrêmement important. C'est la seule humaine façon de friser la lucidité sans tomber dedans⁵.

L'humour rattrape, transforme, ravage, relativise, ouvre de nouvelles perspectives. Celui qui le pratique et le reçoit avec bonheur échappe à bien des malentendus. À la condition impérieuse d'être formulé et reçu au second degré, à condition d'être lu entre les lignes aussi.

Il est prostré, assis sur le sol dans un couloir sombre, la tête entre les mains. Les autres préviennent les arrivants que c'est un joking en cours. Quel genre ? Des sourires entendus et des gestes de connivence précèdent l'explication. « On lui a dit que Monsieur B. a confirmé une décision négative définitive et qu'on va venir le chercher pour l'expulser. » Cruel, le code !

C'est le fou rire mémorable déclenché par une question incongrue du CGRA sur les vaches. Elle vaudra au jeune homme un verdict de non-crédibilité de ses propos quand, en tant que gardien de vaches, il ne sera pas en mesure de répondre aux questions sur la gestation, la lactation et les gaz digestifs de la vache afghane. C'est qu'il faut arriver à communiquer à un descendant d'agriculteurs *ménapiens*, persuadé de maîtriser le



Regard fuyant

Fondu-enchaîné de photos qui dessinent des fragments de vie à travers des objets, des lieux, des ambiances.

sujet que, oui, un descendant de guerriers pachtounes peut bien être gardien de vaches, fonction dont on peut concevoir qu'elle soit assumée par des hommes quand il s'agit de s'aventurer dans les pâturages de montagne, sans pour autant n'avoir jamais eu affaire aux questions de ventre des vaches, exclusivement réservées aux femmes. L'idée même de parler du ventre des vaches étant inconcevable, c'est finalement l'hilarité générale qui a permis à chacun d'en sortir la tête haute. C'est notre hilarité-enseignement.

Qu'avons-nous appris ?

Nous apprenons que le monde change. Nous apprenons à le revisiter.

Nous sommes l'antidote.

Nous apprenons en miroir que les jeunes sont en train de nous « tailler » à leur besoin, ce que nous nous empressons de faire en retour.

Nous sommes l'antidote à la haine.

Nous apprenons que nous avons intégré une hiérarchie des cultures et des modes de vie qui s'avère caduque. Nos jeunes Afghans ont un autre positionnement dans la douleur et ça nous énerve. Les mouvements culturels et sociaux des Afrodescendants ou des gays en Amérique sont « optimistes » et ça nous étonne : ils développent leur propre récit, leur idéal, leurs modèles. Ils ne se laissent plus nommer par les autres.

Nous sommes l'immunité.

Nous apprenons à éviter la haine de l'autre comme la haine de soi. Le récit est forcément une fiction, mais quand chacun choisit sa version de l'histoire, l'immunité contre les stéréotypes est bien meilleure. Ce faisant, on se crée une fonction, on retrouve une cohérence, on sort de l'ambivalence.

Nous sommes l'immunité d'une saine curiosité de l'autre.

Le discours peut bien se mettre en cohérence avec les actes : il peut quitter le mythe de « l'homme heureux ». À une condition toutefois : savoir comment rendre le réel supportable.

C'est l'histoire de la narration

C'est aussi prendre le risque de ne pas savoir, de ne pas avoir a priori de bonne réponse. C'est respecter la complexité des

parcours. Parfois, c'est sortir provisoirement du rôle, ou au contraire le tenir coûte que coûte.

C'est accepter qu'il y ait très peu d'expertise au-dessus de nos têtes, véritablement capable d'accompagner nos terrains.

C'est considérer que dès qu'on met une origine sur le nom d'un jeune, il faut s'interroger sur les représentations préconçues qu'on en a.

Nous sommes l'audace.

C'est mesurer que toute remise en question prendra du temps. Et pas n'importe quel temps : un temps qualitatif. Soit on parle du « cas » et il ne va pas se passer grand-chose, soit on essaie de rencontrer quelqu'un. Dans quelques « cas » extrêmes, nous avons pris le risque de la seule option possible : la proximité. Sinon rien !

Nous sommes l'audace face à ce qui menace notre curiosité de l'autre.

Cet exercice d'écoute nous a renvoyés à nos propres précarités, nos solutions de fortune, nos pertes de soi parfois. Elles durent et perdurent de façon assez égalitaire et finissent par trouver refuge dans la régulation progressive, par petites touches subtiles, rarement spectaculaires.

Il arrive qu'on s'oublie, mais il y a finalement très peu d'effondrement : on « maîtrise » par le feed back, la répétition, le regard, le geste, le verbe, le récit, le soin. C'est le tanin du temps qui fait son œuvre éternelle et répétitive.

Parfois, on balbutie. Nous apprenons que nos actes manqués sont aussi instructifs que nos récits inachevés. Les mots meurent quand on les fige, les récits aussi. Il ne s'agit pas d'un récit journalistique ou d'un journalier, plutôt d'une connexion symbolique, qui agit comme un révélateur photographique : les polaroids saisissent les instants, il faut entrer dans une patiente posture de réceptivité pour en reconstituer le fil conducteur.

Ce sont des bribes

Nous laissons parfois les objets raconter ce qui s'est passé (voir l'encadré "Regard fuyant" ci-dessus).

Nous apprenons avec la sagesse populaire qu'on ne peut pas sortir du hammam tel qu'on y est entré⁶! Nous apprenons avec le psychiatre

(Relisez) les 2 premiers articles de la série



« Ils ne souffrent pas comme prévu [1/3] », in *Imag* 377, mai-juin 2025.



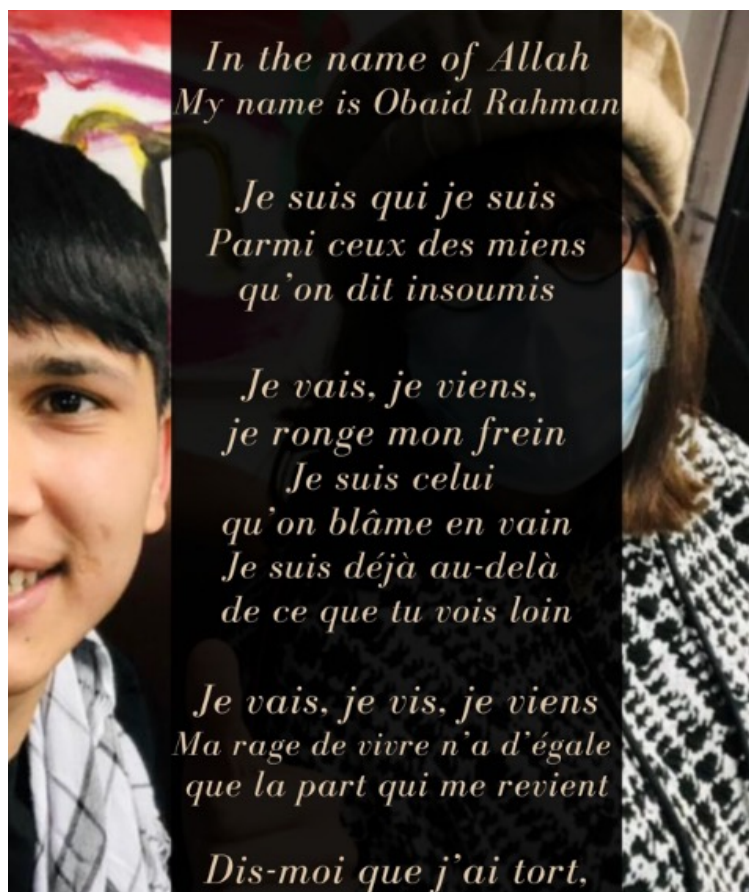
« Les clefs sont ailleurs que là où nous les cherchons [2/3] », in *Imag* 378, sept-oct. 2025.

Jean Furtos que nous sommes payés pour être dérangés. Et s'il en fallait confirmation, la voici dans une lettre d'excuses rédigée par un résident qui termine son amende honorable par une histoire-enseignement à notre intention :

« *Quand on estime ne pas avoir d'énergie pour me soigner, mieux vaut ne pas me mettre sur le lit* ⁷. » Commentaire additionnel : « *Car j'apprécie beaucoup les actions de bonne volonté, mais encore plus l'intention dans les regards et dans les mots* ».

Nous apprenons que, dans cette mobilisation narrative, nous acceptons de jouer des rôles qui nous sont attribués par transfert et contre-transfert. Que nous acceptons de nous laisser provisoirement « squatter » par des bribes d'histoires qui nécessitent d'être rejouées ou complétées, par des absents, dont la présence symbolique s'impose à certains moments : « *ça tu le fais comme mon père* » ; « *tu ressembles à mon oncle* » ; « *avec toi, je suis comme avec ma mère* », etc.

Nous apprenons qu'il faut y aller. C'est un jeu de rôles, mené par le jeune, qui nous a choisis pour sécuriser sa narration consciente : on disait que, c'est comme si... On se raconte des histoires, on disait qu'on se ressemble, qu'on fait partie de la même humanité. Parfois, c'est une manière de communiquer avec le monde invisible – qui a tendance à s'en mêler. Ou encore, c'est une façon de canaliser sa colère à moindre frais : on déplace la projection d'une figure qu'on ne peut pas détester malgré sa brutalité (un père, la figure du taliban, un héros) vers une figure plus abstraite qui peut endosser le problème sans pour autant menacer le récit. ■



[4] Les harragas sont ceux qu'on surnomme les « brûleurs », c'est-à-dire les « brûleurs » du Détroit de Gibraltar, qui tentent le passage par la mer quels que soient les périls (peut-être une référence aux « têtes brûlées », à ceux qui n'ont plus rien à perdre).

[5] Pierre Desproges, humoriste et polémiste, *Vivons heureux en attendant la mort*. Seuil, 1991.

[6] Proverbe maghrébin.

[7] Aliou, extrait d'une lettre écrite à l'équipe depuis sa retraite réflexive en *time out*.

[1] Sagesse béninoise.

[2] Guy Ausloos, psychiatre systémicien, *La compétence des familles. Temps, chaos, processus*. Eres, 2019.

[3] Fruit sec qu'on récolte dans la montagne, dont le jeune homme raffole.

*Ecrivaine, « Un amour suspendu »,
Illustration de Luc Peiffer, Kennes Editions, 2023.*

Pilar PUJADAS

J'aime cette photo.

La devise en lettres capitales rouge vif tracée à la hâte semble implorer le store fermé de la laisser entrer. Ouvrez-moi ! Faites-moi une petite place dans votre intérieur ! Je ne suis pas méchante, savez-vous ! Je ne dis que la vérité : Nobody is free until everybody is free¹.

Moi, non seulement je l'accueille de bonne grâce, mais je lui déroule le tapis rouge. Entrez, entrez, madame la devise. Venez donc vous réchauffer, il fait si froid ces temps-ci... Je vais parler de vous à mes enfants qui parleront à leur tour aux leurs. Car, oui, il faut faire passer le mot : la liberté n'est pas un privilège individuel, mais une aventure collective. Elle est une chaîne fragile qui ne vaut que par sa totalité. Tant qu'un maillon de la chaîne reste opprimé, aucun de nous ne respire vraiment librement.

J'aime cette photo, mais...

Avez-vous remarqué la canette qui traîne par terre ? Non ? Maintenant, vous la voyez. Discrète à première vue, mais très vite envahissante, n'est-ce pas ? Une canette rouge comme le lettrage tagué sur le store, d'une marque dont on devine le nom et qui symbolise à elle seule le capitalisme pop et sucré dans lequel nous baignons tous. Là, sur cette même photo où l'on parle de dignité et de justice, d'inclusion et de solidarité, cette canette vide m'apparaît comme la plus juste métaphore de nos contradictions. Des mots universels, mais des déchets sur le trottoir. Des slogans inclusifs, mais des pubs qui nous vendent du bonheur en canettes.

Et pourtant, j'aime encore cette photo.

Parce qu'elle me bouscule, parce qu'elle m'oblige à penser. Et j'en suis venue à cette idée simple : les murs parlent de nos espoirs, les trottoirs, eux, parlent de nous. ?

[1] Personne n'est libre tant que tout le monde ne l'est pas.

NOBODY IS
FREE UNTILL
EVERYBODY IS
FREE

THE HOLLAND

Éditeur responsable : Alexandre Ansay

Responsable de rédaction : Nathalie Caprioli

Ont contribué à ce numéro : Pascaline Adamantidis, Jean Godefroy Bidima, Massimo Bortolini, Danièle Crutzen, Delphine Griveaud, Sophie Hustinx, Christine Kulakowski, Juliette Léonard, Valeria Lucera, Pilar Pujadas, Céline Remy, Ahmed Talbi, Salomé Van Billoen.

Photo de couverture : Halden Fengsel, prison en Norvège où l'accent est mis sur la réinsertion sociale des détenus, avec un faible taux de récidive. © Eric de Mildt

Comité éditorial : Ali Aouattah, François Braem, Laura Calabrese, Vincent de Coorebyter, Kolë Gjelošhaj, Kenan Görgün, Billy Kalonji, Altay Manço, Marco Martiniello, Anne Morelli, Andrea Rea.

Création graphique : Paul d'Artet

Mise en page : Pina Manzella

Impression : IPM

Les textes n'engagent que leurs auteurs. Les titres, intertitres et brefs résumés introductifs sont le plus souvent rédigés par la rédaction.



Avec l'aide de la Commission communautaire française, du Service d'éducation permanente, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'Actiris.



imag est le bimestriel édité par
le **CBAI asbl** - Av. de Stalingrad, 24
1000 Bruxelles
tél. 02/289 70 50
imag@cbaib.be - www.cbaib.be



ABONNEZ-VOUS ! PRIX LIBRE

Payez en fonction de vos moyens
et soutenez le travail de l'équipe de rédaction.
Par numéro ou par an (5 n°)
Disponible en format papier et numérique.

Versez votre participation sur le compte
IBAN BE34 00107305 2190
Prix indicatif : 5 euros/numéro

En n'oubliant pas de préciser
vos **nom et adresse** en communication ainsi
que la mention **format papier ou numérique**.

